



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission permanente de 2026

Papeete, le 12 mai 2026

N° 2026-2/PV

PROCÈS-VERBAL

Séance du : jeudi 19 février 2026 à 9 heures 11 minutes

PRÉSIDENCE de M^{me} Teumere Atger-Hoi

présidente de séance de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	5
– Rapport n° 11-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat	5
– Rapport n° 5-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Institut médico-éducatif et affectation de son résultat.....	12
– Rapport n° 13-2026 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi portant diverses mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique.....	20
– Rapport n° 123-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat	24
– Rapport n° 6-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat	24
– Rapport n° 1-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du Lycée d'Uturoa – Raiatea et affectation de son résultat.....	34
– Rapport n° 2-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du Lycée professionnel de Faa'a et affectation de son résultat.....	43
– Rapport n° 3-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Hitia'a et affectation de son résultat	49
– Rapport n° 9-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Iles et affectation de son résultat..	55
– Rapport n° 10-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Conservatoire artistique de la Polynésie française – Te Fare 'Upa Rau et affectation de son résultat.....	61

– Rapport n° 12-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat..... 66

CLÔTURE DE LA SÉANCE..... 71

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente : *Voilà, la séance est ouverte.*

Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames les ministres — je voudrais souhaiter la bienvenue à Madame la ministre de l'éducation et de la culture, *merci à l'occasion de cette rencontre en ce jour* — mes chers collègues représentantes et représentants, public, collaborateurs et collaboratrices, vous qui nous suivez, *je vous adresse à nouveau mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cette matinée.*

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

M^{me} Jeanne Santini : Mesdames, Messieurs les représentants, j'ai l'honneur de vous informer que la commission permanente tiendra sa séance le jeudi 19 février 2026 à 9 heures.

L'ordre du jour comportera l'examen des dossiers en instance dans cette commission.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les représentants, l'expression de ma considération distinguée.

Signée par Monsieur le président, Oscar Temaru.

La présidente : Je demande également à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Oscar, Manutahi	Temaru	absent
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	absent
M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	présente
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Ruben	Teremate	présent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Bruno	Flores	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	absente
M.	Simplicio	Lissant	absent
M ^{me}	Pascale	Haiti-Flosse	arrivée en cours de séance
M.	Tahuhu	Maraeura	absent
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	présente

Assistent à titre consultatif

M ^{me}	Rachelle	Flores	présente
M.	Cliff	Loussan	présent
M ^{me}	Pauline	Niva	présente
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente
M ^{me}	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Mesdames les ministres Vannina Crolas et Samantha Bonet-Tirao.

La présidente : Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance

La présidente : Avant d'approuver l'ordre du jour, je vais désigner, avec son accord, Madame Jeanne Vaianui secrétaire de séance. (*M^{me} Jeanne Vaianui acquiesce.*)

Merci.

PROCURATIONS

La présidente : Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 1368 - 8 h 53	M. Edwin Shiro-Abe Peu	M ^{me} Teumere Atger-Hoi
N° 1369 - 8 h 53	M. Oscar Temaru	M. Ruben Teremate
N° 1367 - 9 h 3	M. Simplicio Lissant	M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi
N° 1366 - 10 h 8	M. Ah Ky Temarii	M ^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu
N° 1365 - 11 h 10	M. Félix, Hoa Tetua	M. Tafai, Mitema Tapati
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 1364 - 13 h 35	M. Ah Ky Temarii	M ^{me} Jeanne Vaianui
N° 1363 - 13 h 35	M. Tafai, Mitema Tapati	M ^{me} Maite Hauata Ah-Min
N° 1362 - 13 h 47	M ^{me} Yseult Butcher-Ferry	M ^{me} Pascale Haiti-Flosse
N° 1361 - 13 h 51	M. Félix, Hoa Tetua	M ^{me} Tahia Brown

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente : Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Madame la présidente, voici l'ordre du jour proposé pour cette séance :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports et des projets de délibération ;*
- III) *Clôture de la séance.*

La présidente : Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : *Je vous adresse mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée. Kung hei fat choy.*

À la demande du ministre du secteur primaire qui est empêché, et qui est actuellement en mission à Paris, on propose le report du dossier relatif à la CAPL. Il préfère être là pour défendre lui-même le dossier. Par contre, tous les autres points sont maintenus.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Nous passons au vote : qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci bien.*

L'ordre du jour est approuvé.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

La présidente : Nous passons tout de suite au point *II*) de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, des projets de délibération et d'un avis.

RAPPORT N° 11-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE TEVA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par MM. les représentants Cliff Loussan et Steve Chailloux

La présidente : Le premier rapport n° 11-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Le gouvernement, vous avez la parole.

M. Moetai Brotherson : Oui. Ici, il s'agit simplement du compte financier de l'établissement de gestion de Atimaono et de Teva, donc l'ÉGAT. C'est un établissement qui aujourd'hui a principalement la gestion du golf et auquel nous allons confier dans les semaines et les mois qui viennent également la gestion future de l'espace scénographique Gauguin.

Voilà, il n'y a pas grand-chose à dire sur ce...

La présidente : *Merci bien*, Monsieur le Président.

Je demande au rapporteur Cliff Loussan de faire une présentation du rapport.

M. Cliff Loussan : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames les ministres, chers collègues représentants, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, cher public, *xin nian kuai lè. Gong xi fa cai.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 8201/PR du 24 novembre 2025.

L'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (ÉGAT) a pour objet d'étudier et de suivre l'aménagement des sites sous sa responsabilité, de mettre en valeur le patrimoine dont il a la charge ainsi que d'administrer et d'assurer l'exploitation et la promotion de ses actifs. En 2017, il fut décidé de

recentrer l'activité de l'ÉGAT sur la gestion du seul golf Olivier-Bréaud et sur la promotion de ce sport en Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024

Nous notons la continuité des initiatives visant à améliorer l'expérience des membres de l'établissement, à renforcer l'offre commerciale et à améliorer la productivité de l'ÉGAT.

Nous notons aussi une légère augmentation des recettes commerciales, des abonnements et des « Green Fees », ainsi qu'une vente de marchandises au « Proshop » devenue stable et démontrant une fréquentation régulière depuis l'exercice précédent.

En complément du rapport, je vous invite également à prendre connaissance du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2024, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024 :

À la clôture de l'exercice 2024, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de plus de 418 millions F CFP et, celui des dépenses, à plus de 402 millions F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de plus de 15 millions F CFP venant en augmentation du fonds de roulement qui passe de plus de 132 millions F CFP à la clôture de l'exercice 2023 à 147 millions en 2024.

Le résultat de fonctionnement, excédentaire à hauteur de plus de 70 millions F CFP, sera affecté au crédit du compte 1068 « *Autres réserves* ».

Examiné en commission du tourisme et de la culture le 10 février 2026, le présent projet de délibération a suscité des débats portant principalement sur les points suivants :

- la question de la revalorisation des vestiges de Atimaono se pose désormais et l'idée d'ouvrir un écomusée sur le site a déjà été évoquée ;
- les infrastructures de l'ÉGAT doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation et de remodelage dans le cadre de la préparation aux Jeux du Pacifique 2027 ;
- la réorganisation de l'activité de l'ÉGAT implique la mise en œuvre d'un projet baptisé « *Fenua Academy* » qui doit être présenté au conseil d'administration de l'établissement et qui consiste en la création d'une académie dédiée à la pratique du golf ;
- les infrastructures de l'ancien musée Gauguin doivent faire l'objet de travaux de destruction et il apparaît que la gestion du site de Papeari selon les règles d'un établissement public à caractère industriel et commercial est le mode de gestion le plus adapté et efficient dans un objectif de réduction des dépenses publiques.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci, Madame.

La présidente : *Merci bien*, Cliff.

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir, en sachant que vous avez un temps de parole de 10 minutes ?

Oui, Bruno.

M. Bruno Flores : *Merci, Madame la présidente.*

Monsieur le Président du gouvernement, chers ministres, chers membres de Taraho'i, à toutes et à tous, que l'amour règne.

Intéressons-nous maintenant au compte financier 2024 de l'établissement de gestion et d'aménagement de Teva.

En 2024, l'ÉGAT a enregistré plus de 346 millions F CFP de recettes de fonctionnement pour plus de 276 millions F CFP de dépenses. Cela dégage un excédent de fonctionnement de plus de 70 millions F CFP.

Ce chiffre signifie que l'établissement finance son activité courante, qu'il couvre ses charges, qu'il crée même une marge. Mais l'autre face du tableau mérite tout autant notre attention. En section d'investissement, les recettes atteignent plus de 71 millions F CFP quand les dépenses s'élèvent à plus de 125 millions F CFP, soit un déficit d'investissement de 54,16 millions F CFP.

Faut-il s'en inquiéter ? Non. Si l'on comprend qu'un déficit d'investissement est souvent le signe d'un établissement qui aménage, qui construit, qui anticipe, l'investissement est par nature en avance sur la recette.

Au total, malgré ce déséquilibre d'investissements, le résultat global de l'exercice est positif : plus de 15,9 millions. Voilà un point essentiel. L'établissement investit davantage qu'une personne en capital, mais il termine l'année dans le vert. Plus encore, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (soit plus de 70 millions) est affectée en réserve au compte 1068. Le fonds de roulement atteint ainsi plus de 147 millions F CFP au 31 décembre 2024, en progression par rapport à l'exercice précédent.

Et pourtant, tout n'est pas figé dans une autosatisfaction tranquille. Les crédits d'investissement ouverts en 2024 s'élevaient à 181 millions F CFP pour une consommation effective de plus de 125 millions F CFP, soit environ 69,5 %.

La question n'est pas comptable, elle est politique. Pourquoi n'atteignons-nous pas un taux de réalisation plus élevé ? Est-ce la complexité foncière, les détails administratifs ? Car derrière l'ÉGAT, il y a un enjeu bien plus vaste : l'aménagement touristique de notre territoire.

L'ÉGAT n'est pas un établissement ordinaire, c'est un ÉPIC chargé de mettre en valeur des espaces, d'aménager, d'exploiter, de promouvoir des actifs qui peuvent devenir des leviers de développement touristique.

Dans un territoire où la pression sur le foncier est croissante, où l'équilibre entre développement et préservation est fragile, chaque décision d'aménagement est une décision de société. Nous ne parlons pas simplement de terrain et de bâtiment. Nous parlons de paysage, de cohésion sociale, de souveraineté économique.

Le compte financier 2024 montre un établissement assaini, consolidé, stabilisé. Il confirme le recentrage stratégique engagé depuis plusieurs années avec une volonté de rationaliser son fonctionnement et de clarifier ses missions.

Nous ne sommes plus dans la dispersion, mais dans la maîtrise. La vraie question désormais n'est plus celle de l'équilibre financier, elle est celle de l'ambition. Allons-nous utiliser ces 147 millions F CFP de fonds de roulement comme un simple matelas de sécurité ou comme un levier pour structurer des projets touristiques durables, articulés avec les communes, compatibles avec nos politiques d'égalité des territoires, cohérents avec notre vision de la Polynésie dans le Pacifique ?

L'ÉGAT est l'un des instruments de cette souveraineté, mais un instrument n'a de valeur que s'il est orienté.

Approuver ce compte financier, c'est reconnaître une gestion saine, mais c'est aussi adresser un message. Cette solidité financière doit servir un projet, un projet qui respecte nos équilibres, qui soutient nos communes, qui renforce notre attractivité sans affaiblir notre identité.

Je vous remercie de votre attention. Que l'amour règne.

La présidente : *Merci bien.*

Oui, Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Madame la présidente. Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames les ministres, mes chers collègues, chers amis du public, chers amis de Tetunae, nos internautes qui nous regardent ce matin, *mes salutations à l'occasion de notre rencontre.*

J'ai beaucoup de sources de joie ce matin et je suis particulièrement heureuse d'être là dans notre trêve de campagne. Mais beaucoup de sources de joie. La première, parce que je vois une femme au perchoir, et ça me fait très plaisir. (*Applaudissements dans la salle.*) Donc je salue notre présidente du jour, Teumere. Revoir notre secrétaire générale aussi, qu'on n'a pas vue depuis longtemps, et que ça fait plaisir de retrouver. (*Applaudissements dans la salle.*) Et puis surtout voir notre nouvelle ministre, que je tiens à saluer chaleureusement et à féliciter pour sa nomination. (*Applaudissements dans la salle.*) Vraiment, merci, Monsieur le Président, pour ce choix. Déjà parce que c'est une femme et que ça vient féminiser davantage notre gouvernement, mais aussi pour les compétences qui sont réunies à travers cette ministre que vous avez choisie. Donc, merci beaucoup. Et cerise sur le gâteau, la couleur de la robe me va très bien. C'est la couleur de mon bulletin, donc je suis comblée ce matin. (*Rires dans la salle.*) Voilà. Merci beaucoup, en tout cas.

Alors, pour le dossier sur lequel nous nous penchons ce matin, c'est l'examen des comptes financiers de l'établissement de gestion et d'aménagement de Teva, qu'on appelle plus communément l'ÉGAT, pour l'exercice 2024. Comme on le dit à chaque fois, c'est toujours un exercice difficile parce qu'on est en 2026, on parle d'une période qui est révolue, et depuis il y a eu des progressions. Déjà en 2024, on commençait à retrouver des couleurs à l'ÉGAT — parce qu'il ne faut pas oublier l'histoire —, parce qu'avant 2024, je me souviens de beaucoup de discussions au sein de notre hémicycle où à chaque fois on remettait en cause cet établissement. Et puis, en 2024, on voit que là, on a un résultat effectivement en fonctionnement qui est excédentaire. Mon collègue l'a dit précédemment, en investissement, ce n'est pas le cas, mais ce qu'on retient quand même, c'est que la santé financière de cet établissement est bonne, avec un fonds de roulement qui culmine à 147 millions F CFP en 2024 et qui correspond à 250 jours d'autonomie. Donc là, on a des moyens à l'ÉGAT. Et effectivement, le fait que l'investissement soit déficitaire montrait qu'effectivement des investissements ont été faits, et tout ça pour faire progresser l'établissement.

Donc je viens de le dire, la santé financière de l'ÉGAT est bonne, et on voit bien qu'il y a une progression qui est forte sur la période observée, qui est de plus de 12 % par rapport à 2023, donc comme je parlais d'amélioration de la santé financière. La subvention du Pays est restée inchangée pour la troisième année consécutive, puisqu'elle a plafonné à 150 millions F CFP chaque année. Donc la collectivité doit donner les moyens et soutenir ce joyau patrimonial, ne serait-ce qu'au regard de la superficie. C'est quand même 75 hectares, qui offre de multiples opportunités avec un potentiel de développement remarquable pour cette partie de l'île.

À court terme, tout d'abord, rappelons que le golf Olivier-Bréaud figure parmi les sites retenus en vue des prochains Jeux du Pacifique de 2027, un site apte d'ores et déjà à accueillir les compétiteurs, même si en effet quelques travaux de remodelage en matière d'arrosage automatique doivent être réalisés dans les mois qui viennent.

À moyen terme ensuite, puisque l'ÉGAT devrait se voir confier dans les mois qui viennent — et ça a été déjà dit — l'exploitation de l'espace scénographique sur les pas de Gauguin, dont la réception des travaux s'est déroulée en décembre dernier. La direction s'est montrée plutôt enthousiaste à l'idée de devoir commercialiser ce nouveau produit touristique, si tant est que le pays accompagne le mouvement. Sur le plan budgétaire, nous devrions donc en reparler lors de la présentation du BP 2027.

Enfin, outre l'activité golfique qui rencontre un intérêt croissant, tant à l'international qu'auprès des pratiquants locaux, le site recèle encore d'un potentiel extraordinaire : d'une part, à travers les ruines de l'ancienne rhumerie qui a fait les beaux jours de Tahiti au début du siècle dernier, et je sais qu'il y avait un projet également de musée de la communauté chinoise, que je salue et à qui je souhaite particulièrement une bonne et heureuse année du cheval de feu ; et d'autre part, pourquoi pas, au travers de l'implantation d'une résidence hôtelière — on en a entendu parler à un moment donné — qui trouverait sa place à Atimaono. Mais je me souviens aussi qu'il y avait eu un appel du pied de certains élus de notre hémicycle pour utiliser également le domaine de Atimaono pour de l'agriculture. Donc toutes ces questions restent un petit peu en suspens. Et justement, il reste à déterminer la véritable ambition politique de notre gouvernement en matière d'aménagement et de développement touristique et autres pour cette partie de l'île de Tahiti, qui est encore relativement préservée et qu'on souhaite préserver justement. L'intervention de mon collègue l'a bien dit, l'équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement, c'est tout l'enjeu du lieu. Mais la question fondamentale est là : quelles sont justement les ambitions du pays pour ce domaine de Atimaono, et d'une manière plus générale pour l'ÉGAT ?

Mais en tout cas, je vous remercie pour votre attention.

Et je voudrais juste aussi poser la question par rapport à l'ordre du jour. On a retiré le dossier, effectivement sur la CAPL, mais je vois qu'il y a deux dossiers également juste avant, défendus par le ministre normalement de l'agriculture, mais qu'on maintient quand même ? D'accord, très bien.

Merci.

La présidente : Merci, Tepuaraurii.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. *Merci.*

M. Moetai Brotherson : Oui, *merci.*

Merci, Tepuaraurii, pour tes interrogations, notamment sur la gestion de l'espace scénographique qui est confié à l'ÉGAT. C'est effectivement un sujet qui n'est pas neutre et qui, je vous l'avoue, au début m'a questionné parce que dans sa conception même, cet espace scénographique — je vais dire malheureusement mais ce n'est pas un jugement, c'est le constat que je fais — a été conçu dès le départ comme un centre de charge. Il n'a pas été conçu pour faire du bénéfice. Donc, on s'est posé la question pendant un certain temps à qui on allait confier la gestion de cet espace scénographique. Est-ce que c'était plus le musée ? Est-ce que c'était plus Tahiti Tourisme ? Ou peut-être même un privé ? Et la conception même du projet nous a tournés vers l'ÉGAT.

Donc, comme tu l'as dit, ça va forcément appeler des budgets, puisqu'il faut *a minima* une quinzaine de personnes pour faire tourner cet espace scénographique. Alors on parle des postes différents, mais 15 personnes, ce n'est pas neutre. Certaines fonctions pourront être mutualisées avec le personnel qui est déjà au sein de l'ÉGAT. Sur d'autres fonctions, il faudra recruter. Donc tout ça n'est pas neutre et on aura l'occasion d'en débattre lors des prochaines sessions ou collectifs. Ça, c'est un premier sujet.

Sur la stratégie générale concernant Teva i Uta et ce grand site de Atimaono, il y a cette volonté de ne pas en faire un... Je ne veux pas non plus tomber dans la caricature, mais l'idée ce n'est pas d'en faire un *Mahana Beach bis*. L'idée, c'est d'en faire un espace de vie avec, c'est vrai, plusieurs activités qui peuvent coexister, à la fois des activités touristiques. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'aujourd'hui la population de Papara et de Teva i Uta en général s'est appropriée cet espace, c'est devenu un lieu de rendez-vous tous les week-ends pour la population, qui vient y faire du sport, qui vient s'y détendre en famille. Donc, il faut arriver à intégrer tous ces usages et pas les mettre en opposition.

On a reçu des propositions d'un consortium d'investisseurs locaux qu'on est en train d'examiner, qui vont dans ce sens d'une multi-activité sur le site. Donc, on est en train d'examiner ça.

La présidente : Merci, Monsieur le Président.

Oui, Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Bonjour à toutes et à tous.*

Monsieur le Président, chers ministres, notre nouvelle collègue Madame la ministre, Monsieur le président, à vous tous, recevez mes salutations empreintes d'amour.

Non, merci bien, Monsieur le Président, pour ces rappels ou ces précisions apportés sur une certaine orientation. Je m'interroge simplement, au vu des échanges de ce matin sur ce site du golf de Atimaono : il semble que d'année en année, le discours reste le même, sans réelle avancée.

La seule nouveauté que j'ai entendue ce matin concerne ce cimetière chinois évoqué par notre collègue. Je m'interroge donc, au regard de ce que vous indiquez, qu'en sera-t-il demain ? Comment, avec cette superficie importante — près de 70 hectares —, avons-nous réellement atteint les limites d'exploitation de cet espace ? N'y a-t-il pas un projet qui nous permettrait, dans trois ou quatre ans, de ne plus tenir le même discours ? D'aller plus loin...ne pas en rester là.

Que dans les années à venir, ce site devienne un lieu de vie paisible, un lieu de bien-être, mais aussi un espace qui incarne l'autonomie : l'autonomie de la vie en communauté, l'autonomie alimentaire, ... Car ce que je constate, c'est que ce site ne se limite pas uniquement au littoral, ce n'est pas qu'à cette zone. Selon moi, il s'étend largement — entre 300 et 700 hectares vers l'intérieur — incluant des zones boisées, des friches, des vallées...

S'il y avait une véritable volonté d'aménagement, ce site pourrait devenir — car il s'agit d'un espace vaste —, d'autant plus, qu'il s'agissait autrefois d'un grand district, connu comme le clan des huit Teva, Atimaono étant lui-même une ville. C'était le quatrième district des Teva i Uta. Il n'y avait pas seulement deux communes à Teva i Uta, mais quatre. Atimaono en faisait partie, en raison de la population importante qui y vivait autrefois. Et aujourd'hui, on a l'impression que...

Voilà mon avis : si dans deux ans, nous en sommes encore à parler uniquement de financements, de subventions du Pays à hauteur de 150 millions par an, il faudrait qu'à terme, ce site puisse fonctionner par lui-même. Voilà ma préoccupation. Une question se pose, que voulons-nous pour demain ?

Voilà, merci.

M. Moetai Brotherson : *Merci beaucoup, Tapati, pour ces propos, des propos profonds. Le sujet qui nous réunit ce matin n'est pas celui-là. Notre sujet porte sur le vote du budget du service de l'ÉGAT. Cela dit, il est pertinent d'aborder la question du site de Atimaono.*

Il y a deux volets. Il y a d'abord un premier volet dont vous avez déjà été informés : la mise en place d'un pôle du Pays du côté de Atimaono dédié aux services et à l'administration du Pays dans le domaine de l'agriculture. Les structures administratives y seront implantées. Cela ne couvre pas l'ensemble de

la zone dont vous avez souligné l'ampleur : il s'agit d'un espace vaste. Ce premier volet consiste donc à implanter un pôle d'activités du Pays, entièrement dédié au secteur agricole — éventuellement à la pêche et aux structures de Monsieur le ministre Taivini — qui seront installées sur ce site. Voilà pour le premier point.

Le second volet concerne les projets liés à l'accueil et au développement de la vie économique et sociale pour la population de cette zone de Teva i Uta. Des porteurs de projets ont manifesté leur intention de développer un projet d'envergure sur ce site. Ils ne souhaitent pas se limiter à de simples infrastructures d'accueil touristique. Il est question, par exemple, d'un projet de centre hospitalier, ou encore d'un établissement scolaire. Il existe de nombreuses possibilités d'aménagement adaptées à ce site. L'agriculture y a également toute sa place — peut-être pas uniquement sur le littoral. Mais, comme vous l'avez souligné, il existe des terres en arrière qui pourraient être exploitées et valorisées dans le domaine agricole.

Cette année, notre budget — qui sera consolidé en fin d'exercice — repose sur deux axes : l'agriculture et la mer. Ce sont les fondements de notre action pour cette année. Les études ont déjà débuté au sein des services du Pays, afin que nous puissions revenir devant vous pour présenter ces projets, et ainsi renforcer notre autonomie, notamment alimentaire, et réduire notre dépendance aux produits importés, de manière à ce que, demain, en cas de perturbation du transport maritime ou de crise mondiale — comme celle que nous observons actuellement, et dont l'évolution reste incertaine —, nous ne soyons pas en difficulté. Nous reviendrons donc vers vous pour exposer ces projets.

La présidente : *Merci bien.*

Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente et mes salutations à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée. Monsieur le Président du pays, chers ministres, bonjour. Madame la ministre de l'éducation, bienvenue — j'ai envie de dire — dans l'arène, mais c'est une arène pacifique. Bienvenue parmi nous ! Je te souhaite bien du courage pour cette mission qui t'est confiée.*

Alors, dans la poursuite de ce qui vient d'être dit, et notamment par l'intervention de notre collègue Tapati, bien sûr, Monsieur le Président, nous sommes ici pour examiner les comptes financiers, mais tu sais bien qu'en tant que personnalité politique, nous interpellons souvent le gouvernement et c'est notre rôle aussi. Donc voilà, dans la poursuite de ce qui a été dit, tu parlais de consortium local qui investirait sur Atimaono. J'espère que le volet culturel est intégré à ce projet. On a parlé d'économie endogène, d'agriculture. Tu en as parlé aussi, et ça me satisfait.

Nous t'avons proposé des projets structurants dont l'un concerne justement Atimaono. J'espère que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. En tout cas, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous allons porter un regard sur ce qui va nous être présenté, j'espère, le plus tôt possible, parce qu'on a bien compris que Atimaono sera une zone, pas exclusivement administrative, mais en partie et j'espère que cet ensemble, en tout cas cette zone, pourra accueillir toutes les dynamiques possibles. Et c'est vrai que c'est une belle zone Atimaono, qu'on peut y faire beaucoup de choses, et j'espère qu'on trouvera un équilibre entre culture, tradition, administration, et puis vie sociale aussi.

En tout cas, merci beaucoup et tous nos encouragements pour ces futurs projets qui nous seront présentés.

Merci.

La présidente : *Merci,* Maurea.

Nous passons à l'examen de la délibération.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Pas d'intervention ? Donc nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

La présidente : Même procédure pour l'article 2.

Pas de discussion ? Donc nous passons au vote. Donc à l'unanimité. *Merci bien.*

Article 3

La présidente : Même procédure pour l'article 3.

Pas d'intervention ? Donc nous passons au vote. À l'unanimité. *Merci.*

Article 4

La présidente : Article 4. Pas d'intervention ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 5

La présidente : L'article 5. À l'unanimité ? *Merci bien.*

Article 6

La présidente : Nous passons à l'article 6. Pareil, pas d'intervention ? Donc l'article est pour, à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération est donc adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 5-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Rachelle Flores et Patricia Pahio-Jennings

La présidente : Nous allons passer tout de suite au rapport n° 5-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement l'Institut médico-éducatif et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

Merci bien.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien,* Madame la présidente.

J'ai l'honneur de présenter ce dossier en l'absence de notre vice-présidente, mais ne vous inquiétez pas, j'ai la directrice de l'IIME et une représentante du cabinet de la vice-présidente qui est là, donc qui sera bien à même de nous donner les réponses aux questions que vous pourriez bien poser.

Donc on est là pour approuver le compte financier de l'IIME de l'exercice 2024. Rien à dire *a priori* sur la santé financière de l'établissement, puisque malgré un déficit de fonctionnement en 2024, son fonds de roulement reste très confortable, avec 287 millions F CFP au 31 décembre 2024. Alors l'année 2024 a également été marquée par l'ouverture d'une section TSA, donc une prise en charge des enfants porteurs d'autisme, et la remise en place d'un suivi social pour les jeunes adultes à l'issue de leur placement à l'IIME pour s'assurer de leur employabilité à l'issue de leur passage à l'IIME. Comme vous le savez, l'IIME ne prend en charge que les enfants et jeunes adultes jusqu'à 20 ans uniquement. Donc le développement de dispositifs d'inclusion scolaire a permis de maintenir davantage d'enfants en milieu ordinaire et explique, donc, la baisse de fréquentation de l'IIME, ce qui a conduit l'établissement à réorienter ses capacités vers des profils spécifiques et à développer son service d'accompagnement mobile.

Alors, des points de vigilance : c'est un manque certain de ressources humaines, puisqu'on a identifié un certain nombre de postes vacants, notamment en orthophoniste, en éducateur spécialisé et même en chauffeur ce qui oblige, en fait, l'institut à faire appel à des vacataires.

Et sur la question de l'avenir des jeunes après 20 ans, nous sommes en cours de rédaction d'une loi BALAI qui va permettre une possible évolution des statuts pour adapter cette limite d'âge de sortie dans certains cas afin d'assurer une meilleure continuité des parcours des jeunes adultes en situation de handicap. En fait, ce qui est proposé — mais vous allez le voir dans la loi BALAI que notre vice-présidente va nous présenter —, on va plus se focaliser sur l'aptitude de nos bénéficiaires que sur leur âge. Donc l'idée, c'est d'aligner la limite d'obligation éducative à l'IIME sur celle de l'obligation éducative ordinaire à 16 ans. Mais par contre, permettre également la poursuite de l'éducation en IIME au-delà de 20 ans, en fonction des capacités des personnes concernées.

Voilà. *Merci*.

La présidente : *Merci bien*.

Je demande au rapporteur, Madame Rachelle Flores, de faire une présentation du rapport.

M^{me} Rachelle Flores : Merci, Madame la présidente. Je réitère mes salutations à l'ensemble des personnes ici présentes ainsi que ceux et celles qui nous suivent à distance.

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 6722/PR du 26 septembre 2025.

L'IIME assure la prise en charge des enfants et adolescents de 5 à 20 ans présentant un handicap mental, éventuellement associé avec un autre handicap, nécessitant une éducation spéciale ou dont la sévérité de la déficience intellectuelle et/ou motrice implique une prise en charge, un encadrement et des moyens adaptés. Son siège administratif est situé à Fare Ute et il dispose de trois sites opérationnels situés à Pirae, Paea et Taravao.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024 :

- 126 personnes accueillies au sein des trois sites dont 30 sur le site de Pirae « Te Ana Hau », 42 sur le site de Paea « Tearama » et 54 sur le site de Taravao « Tamaru Arii » ;
- 46 jeunes accompagnés en établissements scolaires sur l'île de Tahiti et Moorea par la section d'éducation spéciale et de soins à domicile de l'IIME ;
- 27 suivis post IIME réalisés par le service de suite et de liaison sociale mis en place depuis la rentrée d'août 2024 ;
- 24 stages d'entreprise pour les jeunes de l'IMPro sur 18 terrains de stages différents ;
- une diminution de 7,7 % du montant global des moyens financiers avec un montant de plus de 380 millions F CFP pour la subvention d'exploitation qui enregistre quant à elle une diminution de 5,2 % ;

- 76,8 % des charges d'exploitation concernent les charges de personnel avec 75 agents en poste pour 94 postes créés ;
- la poursuite de la réalisation de travaux de mise aux normes et d'aménagements des différents sites d'accueil, ainsi que l'acquisition d'équipements et de véhicules nécessaires au bon fonctionnement des services de l'IIME.

En complément du rapport, nous vous invitons également à prendre connaissance de l'annexe au présent rapport et du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2024, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024 :

À la clôture de l'exercice 2024, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de près de 545 millions F CFP et, celui des dépenses, à plus de 526 millions F CFP.

Le résultat de fonctionnement, déficitaire de plus de 20 millions F CFP, sera affecté au débit du compte 1068 « *Autres réserves* ».

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de près de 18,5 millions F CFP venant en augmentation du fonds de roulement qui passe de plus de 269 millions F CFP en 2023 à près de 287 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

S'agissant des travaux en commission :

L'examen de ce dossier en commission le 3 février 2026 a suscité des échanges qui ont porté principalement sur les points suivants : l'évolution du fonctionnement de l'IIME avec l'ouverture d'une section dédiée à l'accueil d'enfants avec troubles du spectre autistique et la remise en place d'un service de suivi social pour les jeunes adultes ; les difficultés de recrutement au niveau du personnel ; et les difficultés liées à l'insertion des jeunes adultes en situation de handicap.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Je vous remercie.

La présidente : *Merci bien.*

Qui souhaite intervenir ?... Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, Madame la présidente. Monsieur le Président du Pays, Mesdames les ministres, avec un accueil particulier à notre nouvelle ministre de l'éducation, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour.*

Nous sommes donc réunis afin de nous prononcer sur l'approbation du compte financier 2024 de l'Institut d'insertion médico-éducatif, IIME. Mais à travers cette délibération, il ne s'agit pas simplement d'approuver des chiffres, mais bien de donner aussi du sens à l'existence même de cet IIME.

Il s'agit de réaffirmer un engagement collectif, celui de notre pays envers tous les enfants, et particulièrement envers les enfants porteurs de handicap, afin que notre société n'oublie personne et puisse réaliser une égalité des chances.

Depuis plus de 30 ans, nous avons fait le choix d'un accompagnement éducatif, social, pédagogique, adapté aux situations les plus complexes, avec l'IIME comme avec les classes ULIS et autres structures éducatives. Ce choix n'est pas anodin. Il traduit une volonté politique : garantir un accompagnement

équitable, quelles que soient les facultés de chacun, si diverses, si illimitées et si surprenantes. Car tous les enfants ne partent pas avec les mêmes chances.

Si certaines inégalités socio-économiques dépassent le champ d'action de l'IIME, l'établissement est pleinement engagé dans la compensation des inégalités liées au handicap en mobilisant des moyens humains, techniques et financiers adaptés.

Notre responsabilité publique est claire : compenser, soutenir, accompagner. Nous défendons le principe d'inclusion en milieu ordinaire chaque fois que cela est possible. Mais nous savons aussi que certaines situations nécessitent réellement un encadrement spécialisé. C'est pourquoi l'IIME demeure indispensable dans la prise en charge des situations les plus complexes.

Aujourd'hui, l'IIME accueille des enfants et adolescents de 5 à 20 ans. Son siège est situé à Fare Ute, avec trois sites opérationnels — comme on l'a dit tout à l'heure. Mais il convient quand même de souligner que les habitants des îles demeurent dans l'attente de solutions plus accessibles. Oui, il y a certains sites sur Moorea, un autre peut-être aux Îles-sous-le-vent, qui s'occupent de certains enfants et adolescents, mais d'autres structures mériteraient d'être implantées dans d'autres îles. Donc, juste pour rappeler, 126 jeunes ont été accompagnés à Pirae, à Paea, à Taravao, plus 46 jeunes suivis en éducation spécialisée et soins à domicile permettant leur inclusion en milieu scolaire ordinaire à Tahiti et Moorea.

Depuis août 2024, un service de suite et de liaison sociale a été mis en place. 27 jeunes ont bénéficié d'un suivi post-IIME, évitant une rupture brutale de parcours. Car il faut rappeler, les dispositifs d'accompagnement des jeunes adultes restent insuffisants. Et si l'on devait s'aligner — comme on vient de l'entendre — sur l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, il faudrait encore trouver davantage d'alternatives pour accueillir ce genre d'enfants. Car l'établissement fait le maximum pour éviter les ruptures de parcours et préparer au mieux la transition vers l'âge adulte et vers l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, 24 stages en entreprise ont été organisés sur 18 terrains différents pour les jeunes de l'IMPro, Institut médico-professionnel. Cette branche de l'établissement vise à fournir une formation adaptée au monde professionnel pour les jeunes de 14 à 20 ans. Tandis que l'IMP, Institut médico-pédagogique, se concentre sur l'accompagnement éducatif des enfants de 5 à 14 ans. Mais c'est déjà une ouverture vers le monde professionnel qui mérite d'être saluée.

Nous l'avons entendu, sur le plan financier, la gestion est sérieuse : 545 millions F CFP de recettes, 526 millions F CFP de dépenses, donc un résultat excédentaire de près de 18,5 millions F CFP. Un fonds de roulement en progression de 169 à 287 millions F CFP, assurant ainsi environ 220 jours de fonctionnement, ce qui est donc légèrement supérieur au nombre de jours d'école dans l'année. Ces chiffres témoignent d'une gestion maîtrisée dans un contexte budgétaire contraint.

En commission, trois points majeurs ont été abordés :

- l'ouverture d'une section dédiée aux troubles du spectre autistique — dont on vient aussi d'entendre une partie — et le renforcement du suivi social des jeunes adultes ;
- les difficultés de recrutement du personnel médico-social ;
- et les obstacles persistants à l'insertion professionnelle.

Au fond, une question demeure. L'effort consenti en faveur des enfants porteurs de handicap est-il suffisant ? Est-il suffisant aussi de ne l'aborder que sous l'angle de l'éducation ? Il me semble assez urgent de mettre en place un observatoire afin de considérer le handicap comme un sujet de société où tous les ministères seraient impliqués.

Écrire pour l'égalité des chances ne suffit pas toujours. Dans le cas du handicap, il faut aller plus loin, faire preuve d'équité. Le handicap présente tant de facettes. C'est un prisme que donner la même chose à tous ne garantit pas les mêmes chances de réussite.

Assumer une politique plus équitable, c'est faire vivre une égalité réelle.

Soutenir l'IIME et son personnel dévoué n'est pas une charge, c'est un hommage à leur rendre. C'est un investissement aussi pour nos familles, car celles-ci ne doivent pas rester isolées dans l'éducation, le développement, et l'accompagnement de leurs enfants à besoins particuliers. L'IIME leur apporte aussi une bouffée d'air face à des situations lourdes pouvant conduire à de la maltraitance et aussi un développement mental et social grâce au personnel qualifié de l'IIME.

Maintenons donc notre engagement envers tous ces enfants et toutes ces familles pour une société plus inclusive. À travers cet engagement, nous rappelons nos valeurs polynésiennes de solidarité et de tolérance, car une société se juge à la manière dont elle prend soin des plus vulnérables.

C'est avec responsabilité, dignité et dans un souci d'équité que nous vous invitons à voter favorablement cette délibération.

Merci bien. Mes salutations.

La présidente : *Merci bien*, Thilda.

Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Merci, Madame la présidente.

L'Institut d'insertion médico-éducatif, dont il nous faut approuver les comptes 2024, est un établissement dont la bonne gestion a été saluée en commission législative le 3 février dernier par tous nos collègues de la commission.

Permettez-moi, cependant, d'apporter un léger bémol à cette appréciation dans la mesure où, au 31 décembre de l'année observée, donc l'année 2024, la section de fonctionnement affichait un résultat déficitaire de 20 037 550 F CFP, ce qui laisse à penser que les besoins ont été sous-estimés. Toujours est-il que c'est grâce à l'excédent de plus de 38 millions F CFP dégagés en investissement que l'IIME parvient finalement à retomber sur ses deux pieds budgétaires.

Nous observons, par ailleurs, que l'établissement a pu capitaliser au fil des années un impressionnant fonds de roulement de près de 287 millions F CFP, somme qui correspond à 220 jours d'autonomie qui peut être mobilisée très rapidement, comme indiqué dans le rapport. Je laisse néanmoins le soin à chacun de s'interroger sur l'intérêt de disposer d'un tel volume d'argent.

Ceci étant dit, cela n'enlève rien à la qualité des prestations fournies par cet institut qui œuvre à la prise en charge de nos enfants et adolescents présentant un handicap mental — et c'est l'occasion de saluer l'engagement de tous ceux qui travaillent au sein de cet institut.

Lors de nos échanges préliminaires, la directrice de l'IIME a présenté dans le détail les deux grands chantiers menés en 2024, à savoir : la mise en place d'une première section d'accueil pour autistes à Paea, ainsi qu'un meilleur suivi des jeunes adultes libérés à leur 20^e anniversaire, comme le stipulent les statuts de l'établissement. L'objectif recherché étant que les intéressés soient pleinement en capacité de s'insérer dans la société et notamment sur le plan professionnel.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il n'y a donc pas lieu de douter de l'engagement sans borne et du professionnalisme des agents de l'IIME, à ceci près que les effectifs d'encadrement ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées, puisqu'en 2024, il apparaît que seulement 75 postes étaient pourvus pour 19 vacants. La direction nous a confié, une fois encore, ses difficultés de recrutement pour trouver des éducateurs spécialisés, d'une part, des orthophonistes, mais aussi des chauffeurs titulaires du permis D. Voilà en tout cas une situation qui perdure et qui est difficile à comprendre pour de nombreuses familles et pour l'IIME.

Aussi, Madame la ministre, — la question a été destinée à Monsieur le ministre, mais du coup, je vous la reformule — : quelles sont les actions envisagées pour pallier cette difficulté de recrutement de l'IIME ? À moins que, depuis 2024, les choses se soient améliorées, mais je pense que, lorsqu'il y a eu l'intervention, la situation était toujours d'actualité, hélas.

Merci.

La présidente : *Merci bien.*

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions. *Merci.*

Pardon ? Oui, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci bien,* Madame la présidente.

Alors, je salue l'initiative d'ouverture de cette structure, enfin, petite cellule en faveur des enfants souffrant de troubles autistiques. Maintenant, j'ai une question concernant les enfants TDAH. Est-ce que vous en accueillez déjà ? Combien vous en avez ? Et si pas encore, est-ce que vous pensez justement pouvoir les accueillir ?

Merci bien.

M. Heinui Le Caill : Je peux poser une question ?

La présidente : Oui.

M. Heinui Le Caill : Merci, Madame la présidente. Monsieur le Président, Mesdames les ministres, chers collègues, agents de Tetunae, public, internautes, *bonjour.*

J'aimerais poser une question par rapport à la prise en charge des enfants atteints du spectre d'autisme. Il n'y a pas que 8 enfants atteints du spectre d'autisme dans notre pays. Ce n'est pas la première plateforme qui a été montée. La première plateforme — il me semble — qui a été montée était à l'école Taimoana, à Papeete. Le problème, c'est que l'IIME n'avait pas les moyens, la plateforme technique pour accueillir ces enfants, donc cette classe a dû fermer et à Paea s'est ouverte une nouvelle classe et là, l'IIME a forcément les moyens.

Est-ce qu'il y a un projet d'ouverture d'autres classes pour accueillir les enfants atteints d'autisme, à Tahiti d'abord et peut-être dans les îles ? Est-ce que c'est en projet ? Est-ce que ça va être compliqué ? Mais on a reçu à plusieurs reprises les associations représentant les parents qui gèrent, qui ont des enfants autistes et c'est très difficile pour eux. J'ai même eu des parents de Mangareva, donc ça touche vraiment tout le pays. Comment va être traité ce handicap ? Est-ce qu'on va mettre les moyens ? Est-ce qu'on va donner les moyens à l'IIME de le faire ?

Ensuite, mon autre question est : pourquoi vous n'arrivez pas à trouver des spécialistes, des orthophonistes ? Est-ce que ce sont les salaires proposés qui ne sont pas assez élevés ? Ou est-ce qu'il manque vraiment des personnels formés pour ça ?

Ensuite, mon autre question est : il y a bien sûr l'inclusion scolaire — c'est très bien —, mais on se rend compte qu'il faut modifier le code de l'handicap du pays et est-ce que c'est en cours ? Quand est-ce que ça va être fait ?

Merci.

La présidente : On va prendre une dernière question et... Oui.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Oui. Merci, Madame la présidente.

C'était juste pour compléter mon intervention de tout à l'heure. Merci à mon collègue Heinui. Cela m'a permis de réajuster mon intervention.

Je voudrais juste rappeler que TDAH, c'est le trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité. Voilà, je voulais savoir si vous avez identifié... C'est sûr que c'est difficile d'identifier ces enfants. Heinui l'a dit « *il n'y a pas que 8 enfants qui souffrent de TSA* », tout comme il n'y a pas huit à 10 enfants qui souffrent de TDAH certainement. Est-ce que des études dans notre pays ont été effectuées ou sont programmées justement, pour identifier ces enfants ? Est-ce que tous les moyens peuvent être déployés, justement, pour accompagner ces familles — comme Heinui l'a dit ?

Dans les écoles, également, beaucoup d'enseignants accueillent des enfants souffrant de ces troubles sans accompagnement. Ça, c'est une question plutôt pour notre ministre de l'éducation.

Mais voilà, ce sont des questionnements, en fait, qui nous sont présentés par les associations, c'est vrai, mais aussi par des familles qui sont complètement isolées, qui souffrent de ne pas être accompagnées au quotidien.

Et donc, quelles sont les mesures qui sont proposées par notre gouvernement, justement, pour permettre à ces familles de mieux vivre les troubles ou les handicaps de leurs enfants ? Parce que ce sont aussi nos enfants que l'on doit accompagner au quotidien.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien.*

J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions.

Merci.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien.* Merci à tous pour vos interventions.

Je vais répondre point par point aux questions qui ont été posées.

D'abord à Thilda, concernant des solutions dans les îles, aujourd'hui, les solutions ne sont que associatives. Donc, on a des associations qui s'occupent des enfants en situation de handicap à Bora Bora, à Raiatea et à Moorea, mais aujourd'hui, on n'a pas encore de plan de déploiement de solutions dans tous les archipels.

Mais notre déléguée interministérielle, je pense que ce serait intéressant qu'elle puisse vous présenter sa feuille de route, puisqu'elle a déjà commencé certaines actions sur l'observatoire notamment. C'est vrai qu'il faut commencer par identifier le nombre d'enfants en situation de handicap et pouvoir justement mobiliser les moyens pour pouvoir les accompagner au mieux. Et, comme Thilda l'a dit, compenser les inégalités pour leur permettre de s'insérer durablement d'abord dans la société et dans l'activité professionnelle. Donc notre DIM, déléguée interministérielle en charge du handicap a une feuille de route. Elle a fait l'état de l'existant et, les moyens, quoi qu'on en dise, sont déjà énormes, mais peut-être pas mobilisés. Lorsqu'on cumule les subventions aux associations, les aides données directement aux personnes en situation de handicap par la CPS, les aides à l'emploi, les moyens sont énormes, mais maintenant, il faut peut-être mieux les articuler pour que ces aides soient plus efficaces.

En tout cas, ça commence effectivement par l'identification des besoins. Et c'est vrai qu'il y en a qui se font connaître, il y en a qui restent tous seuls chez eux et qui préfèrent s'enfermer. Il faut justement pouvoir aller les chercher. Et à notre avis, les Fare Ora, en les déployant au plus près du terrain, devraient

être un réseau qui va nous permettre d'identifier les difficultés que rencontre chaque territoire et notamment les familles en difficulté particulière.

Pour Tepuaraurii, effectivement une vigilance sur la santé financière malgré le fonds de roulement très confortable, le déficit en fonctionnement doit effectivement nous alerter. Mais néanmoins, on doit pouvoir justement voir les besoins de déploiement des missions de l'IIME pour réajuster les moyens.

Les difficultés de recrutement ont été recensées. Aujourd'hui, sur l'ensemble de notre territoire, on recense 31 orthophonistes du privé et 2 uniquement dans le secteur public, donc 33 orthophonistes en tout ; et en éducateurs spécialisés, on a une soixantaine dans le privé et une quinzaine dans le public. Donc, en fait, l'idée est de faire le point avec l'ARASS sur l'ensemble de ces ressources qui existent tant dans le privé que dans le public pour voir de quelle manière on peut déployer, d'abord, en fonction des besoins qui auront été identifiés, voir si elles sont suffisantes ; et si elles sont suffisantes, donc c'est de redéployer là où il y a besoin ; et si elles ne sont pas suffisantes, donc d'ouvrir des bourses majorées pour pouvoir permettre la formation de ces orthophonistes et de ces éducateurs spécialisés, d'orienter en fait nos jeunes étudiants vers ces secteurs où les besoins sont énormes. Mais encore faut-il qu'on puisse identifier ces besoins avec l'ARASS.

Pour les chauffeurs, cela devrait être réglé rapidement, puisque les formations ont commencé. La première session est en période de stage aujourd'hui dans les entreprises. Donc ils devraient, à l'issue de cinq semaines de stage, pouvoir disposer de leur permis D et donc être opérationnels tout de suite. Il y a une deuxième session qui est en cours déjà pour la formation théorique (10 stagiaires pour la deuxième session), et on a prévu six sessions pour cette année. On est également en projet avec une auto-école privée de lancer l'acquisition d'un deuxième bus (bus-école), pour multiplier justement les formations et permettre de rattraper le retard de 350 chauffeurs de bus en un temps record. Mais tout dépend de l'initiative privée et du public. Pour l'instant, on se substitue à la carence du privé, mais c'est une activité qui devrait relever du privé. Pour l'instant, on accompagne le privé en attendant qu'ils puissent se lancer dans l'acquisition des bus, sachant que notre ministre des finances a prévu des dispositions d'incitation fiscale pour justement faciliter et réduire le coût d'acquisition de ces bus-école.

Ensuite, pour les enfants en TDAH, on me répond que ce n'est pas considéré comme une déficience intellectuelle et donc ce n'est pas pris en charge par l'IIME. Par contre — (*À l'adresse de la directrice de l'IIME.*) je ne sais pas par qui c'est pris en charge... Donc c'est en école, en milieu ordinaire alors, que ces enfants sont pris en charge avec des ASH qui sont à disposition des enfants en situation de handicap.

En ce qui concerne les TSA, les enfants atteints d'autisme, le nombre de places est passé à 25 en 2025. Parce que là, c'est le compte financier de 2024. Il va passer à 32 places avec l'ouverture d'un site à Taravao — (*À l'adresse de la directrice de l'IIME.*) C'est ça ?... Et voilà. Donc, il y a une montée progressive en capacité en fonction des besoins qu'on identifiera, et puis des sites, des lieux de résidence de ces enfants, pour éviter justement le déplacement, les difficultés de transport de ces enfants vers des sites de prise en charge. Voilà, il y a une montée progressive, ce qui permettra justement à l'IIME de mobiliser son fonds de roulement pour prendre en charge ces nouveaux besoins qui se présenteront. Donc voilà, c'est quand même un bon point d'avoir un fonds de roulement pour pouvoir justement répondre aux besoins nouveaux.

Voilà ce que je pouvais apporter.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Donc, plus d'autres interventions ? Nous allons donc passer à l'examen de la délibération.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Donc, pas d'intervention. Nous allons passer au vote : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

La présidente : Pour l'article 2, même vote ?... À l'unanimité. *Merci.*

Article 3

La présidente : Pour l'article 3, même vote ?... *Merci bien.*

Article 4

La présidente : Pour l'article 4, même vote ?... À l'unanimité. *Merci.*

Article 5

Le président : Pour l'article 5, même vote ?... *Merci bien.*

Article 6

La présidente : Pour l'article 6, même vote, à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération est donc adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 13-2026 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES URGENTES DE SÉCURISATION DU DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présenté par M^{mes} les représentantes Vahinetua Tuahu, Pauline Niva et Maite Hauata Ah-Min

La présidente : Nous allons passer au rapport n° 13-2026 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi portant diverses mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. *Merci bien.*

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien*, présidente.

Il s'agit en fait d'un projet de loi de l'État pour lequel l'assemblée est consultée. Conformément à l'article 9 du statut d'autonomie, l'APF est consultée sur les projets de loi qui introduisent, modifient ou suppriment des dispositions particulières à la Polynésie. Et ce projet de loi va impacter les fonctionnaires communaux et les fonctionnaires des corps de l'Administration de l'État en Polynésie, c'est donc en ce sens que l'avis de l'APF est requis. Il s'agit ici uniquement pour l'APF de se prononcer sur l'article 2 du projet de loi concernant le droit de se taire, accordé aux fonctionnaires.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Je demande au rapporteur, Madame Niva Pauline, de faire une présentation du rapport. *Merci bien.*

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Non, bonjour. C'est moi qui ferai la présentation. Bonjour à toutes et à tous. Madame la présidente de la commission permanente, à notre Président du gouvernement, chers ministres — bienvenue à notre ministre de l'éducation —, merci pour cette rencontre. Bonjour à toutes et à tous. Chers membres de cette commission, à nos collaborateurs qui nous accompagnent, à la population qui nous regarde, par la grâce de Dieu bonjour.*

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants, par lettre n° 26/DIRAJ du 15 janvier 2026, le haut-commissaire de la République en Polynésie a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie un projet de loi portant diverses mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique.

Ce projet de loi vise à consolider, à clarifier et à sécuriser certaines dispositions du droit de la fonction publique, notamment suite à certaines décisions du Conseil constitutionnel.

Concernant plus particulièrement la Polynésie, il introduit le droit de se taire lors d'une procédure disciplinaire dans la fonction publique communale polynésienne, matière qui relève des compétences de l'État.

Concrètement, l'agent doit être informé de ce droit avant toute audition ou avant de présenter ses observations, et cette information reste valable jusqu'à la clôture de la procédure. L'usage du droit de se taire est circonscrit aux procédures disciplinaires engagées formellement.

À noter que depuis la décision du Conseil constitutionnel, ce droit a déjà été intégré dans les procédures disciplinaires des communes polynésiennes et du pays.

Il est proposé d'inviter l'assemblée à émettre un avis favorable au projet de loi présenté, sous réserve des observations ci-après.

Outre certaines corrections légistiques annexées au projet d'avis, il est demandé aux autorités de l'État, d'une part, de clarifier la portée juridique de la mesure proposée et, d'autre part, d'accompagner les élus et services communaux pour sa mise en œuvre.

En effet, bien que le monde communal soit globalement favorable à l'extension du droit de se taire aux fonctionnaires communaux de la Polynésie, certaines communes craignent que son inscription explicite ne soit perçue, dans la pratique, comme un frein au dialogue nécessaire entre l'autorité disciplinaire et l'agent.

Tel est l'objet du projet d'avis que la commission de l'emploi et de la fonction publique, réunie le 13 février 2026, propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter.

Merci.

La présidente : *Merci bien*, Maite.

Il y a des interventions sur ce texte ? Pauline Niva.

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Madame la présidente. À toutes et à tous réunis ce matin, bonjour. Recevez mes chaleureuses salutations. À notre population qui nous regarde, à nos agents de Tetunae, à nos collaborateurs de nos différents services et à ceux qui sont à nos côtés, bonjour.*

J'interviens car lorsque ce texte a été présenté dans notre commission, l'on s'était interrogé sur un point : en effet, les agents de la fonction publique communale relèvent de la compétence de l'État et non de celle du Pays. Maintenant, je pense que dans Code général des collectivités territoriales qui régit le statut des agents de la fonction publique communale, il y a le CGF, dont la vice-présidente, Madame

Tepuaraurii, est parmi nous, ainsi que le Conseil supérieur pour se prononcer sur les textes de loi qui régissent la fonction publique communale.

Ainsi, je m'interroge sur le pourquoi nous ont-ils demandé notre avis, à nous, chers membres de l'assemblée, sur l'approbation de ce projet de loi concernant la sécurisation du droit de nos agents communaux, notamment s'agissant du droit de se taire qui leur est conféré lors d'une procédure disciplinaire.

Pour ma part, cette demande d'avis qui nous est demandée d'approuver ne risque-t-elle pas de provoquer — comment dirais-je — une forme de remise en question entre les compétences de l'État et celles que nous avons au niveau de notre Pays ? Car, ce qui est certain, c'est que la fonction publique communale est une compétence de l'État. N'est-ce pas ? C'est mon avis.

Aussi, d'après les échanges tenus lors de notre commission, il ne s'agit pas là uniquement du droit de se taire pour les agents communaux, puisqu'il est également question de la situation des fonctionnaires du Pays. Si vous avez travaillé durant six années pour la fonction publique territoriale sans interruption, le Pays devra vous donner un CDI, c'est-à-dire vous fournir un contrat à durée indéterminée. Il était aussi question de sécurisation et de faciliter l'intégration de nos travailleurs handicapés. Leur situation figure également dans cette disposition.

Par contre, ce qui nous est demandé d'approuver concerne les agents de la fonction publique communale.

Voilà ce que redoute un peu, mais peut-être que Madame la ministre aura des réponses à apporter à mes interrogations et à cette crainte que je ressens.

Merci bien.

La présidente : Je voudrais juste intervenir. C'est vrai que selon l'article 52, j'ai laissé l'intervention à Madame Pauline. Les interventions, normalement, ne concernent que les membres de la commission permanente. Comme vous êtes corapporteuse, donc exceptionnellement, je vous ai laissée intervenir.

Voilà. Donc, si vous n'avez plus d'autres questions ?... Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Madame la présidente.

D'abord, rebondir sur l'intervention de ma collègue Pauline. C'est vrai que je suis première vice-présidente du CGF, donc je peux un peu parler du sujet. Sans vouloir réduire la portée de ce qu'on nous demande aujourd'hui, j'ai envie de dire qu'il s'agit ici simplement d'une formalité législative dans le sens où, à travers surtout le droit de se taire, on va prendre une loi qui concerne les libertés individuelles. Et à ce titre, on demande à l'assemblée de la Polynésie de donner son avis.

Maintenant, ce n'est ni le CGF ni le Conseil supérieur de la fonction publique communale qui font les lois, qui font les règles, qui régissent les agents communaux. Nous, on veille à leur application. Les dernières en date, c'était particulièrement l'ordonnance de fin 2024 qui a eu de grosses incidences effectivement. Mais nous, en aucun cas, on ne fait la loi. On veille à l'appliquer et à accompagner justement nos agents et nos personnels communaux pour qu'ils soient, d'une, informés et que la loi soit appliquée telle qu'elle a été votée. Donc je pense qu'effectivement aujourd'hui, si on nous demande notre avis, c'est surtout parce qu'il y a ce droit de se taire en particulier et qui vient toucher à une liberté individuelle. Enfin, je ne vois pas en fait peut-être le point de blocage qui pourrait ressortir.

Mais en tout cas, aujourd'hui, on est saisi par le haut-commissaire par rapport à ce projet de loi, avec des mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique. Comme je viens de le dire, contrairement aux interrogations qui avaient déjà été soulevées pendant la commission, notre assemblée est complètement fondée à émettre un avis sur ce texte conformément au rôle qui est dévolu

à chacun dans la loi organique de 2004 et ce, même si les nouvelles dispositions touchent la fonction publique communale qui, elle, est placée sous l'autorité exclusive de l'État.

Toujours est-il que cette volonté de consolider, de clarifier et de sécuriser certaines dispositions du droit de la fonction publique dans le droit fil d'une décision du Conseil constitutionnel — c'est parce que justement il y a eu cette décision de 2024 qu'aujourd'hui on est amenés à se positionner —, n'est pas dénuée d'intérêt pour les quelques *maires* qui peuvent être présents dans cet hémicycle.

Parmi les modifications apportées touchant différents codes, dont celui par exemple de la justice administrative, il en est une qui a fait particulièrement débat en commission, c'est celle qui vient introduire le droit de se taire lors d'une procédure disciplinaire. Alors, je lisais dans le rapport que ce droit de se taire était issu justement des *Droits de l'Homme* et du principe selon lequel nul n'est tenu de s'accuser. Et à partir de là, justement on a sorti cette possibilité, ce droit — ce n'est même plus une possibilité —, c'est ce droit de se taire.

Donc voilà une posture pour le moins atypique pouvant apparaître de prime abord comme étant contre-productive dans l'établissement d'un dialogue nécessaire entre l'agent concerné et l'autorité compétente, mais sa prise en compte du point de vue purement juridique n'en reste pas moins indispensable pour éviter tout vice de forme. Cela veut dire qu'on n'a pas le droit non plus de cuisiner à outrance pendant des sanctions disciplinaires. Et si en face on a un agent qui décide de se taire, il a le droit de se taire. Donc, on veut éviter tout vice de forme dans la bonne exécution de la procédure disciplinaire.

De la théorie à la pratique. Alors, évidemment on parle de toutes ces procédures disciplinaires-là, mais il convient d'indiquer que la survenance de tels conflits au sein des communes polynésiennes est plutôt rare. On n'a pas beaucoup de commissions disciplinaires tous les ans. On a 4 000 agents communaux et par an, on a seulement 25 dossiers qui sont susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire. En tout cas, ce sont les chiffres de 2024, donc le pourcentage d'agents communaux qui sont traduits en commission disciplinaire est très faible, ce qui traduit donc effectivement un faible pourcentage, mais néanmoins en progression par rapport à 2022.

En conclusion, je dirais qu'indépendamment de la portée relativement restreinte de ce texte dans son application future, les échanges nourris que nous avons eus en commission illustrent l'importance de la question des ressources humaines dans la sphère communale, raison pour laquelle l'avis que nous formulons vise également à demander aux autorités de l'État d'accompagner les élus et services communaux dans cette tâche. Et on l'a vu, particulièrement avec la dernière ordonnance qui nous a été imposée, ça a été compliqué. Le régime indemnitaire, là aussi ça a été compliqué. Et quand on n'a pas l'accompagnement qui va avec, eh bien, parfois les conséquences sont très très difficiles, en particulier pour les petites communes et puis pour les services RH en général dans nos communes.

Voilà. Merci.

La présidente : *Merci bien.*

D'autres interventions ?... Oui.

M^{me} Tahia Brown : *Merci bien.*

Non. Tout d'abord, j'adresse mes chaleureuses salutations à toutes et à tous ici présents aujourd'hui dans cet hémicycle. Je tiens également à remercier notre nouvelle ministre de l'éducation.

Non, Madame la présidente, je voulais simplement vous informer qu'un courrier a été envoyé à notre président Oscar Temaru ainsi qu'au président Géros, pour que notre collègue Pauline Niva puisse intervenir ce matin, en ma qualité de vice-présidente de la commission emploi.

On a fait envoyer un courrier demandant l'autorisation que Madame Pauline Niva puisse intervenir aujourd'hui. Juste pour vous avertir. Merci.

La présidente : Oui. Mais selon l'article 52, les interventions sont claires, donc cela ne concerne que les membres de la commission permanente. En l'occurrence, Madame Pauline Niva pouvait intervenir justement en tant que corapporteuse, par exemple, et profiter de l'occasion pour mentionner des questions dans le rapport. Mais voilà, donc on respecte l'article 52. Merci.

Il n'y a plus d'autres interventions des membres de la commission ?

Donc, je passe la parole à Madame la ministre. *Merci*.

M^{me} Vannina Crolas : Je pense que la seule question qui reste en suspens, c'est celle de Pauline. Mais je pense que Tepuaraurii a déjà plus ou moins répondu, c'est dans le cadre du respect de notre autonomie que l'assemblée de Polynésie est consultée sur un projet de loi, puisque cela concerne nos enfants également, puisque les fonctionnaires communaux, même s'ils relèvent de la compétence de l'État, ce sont quand même nos enfants, et donc c'est dans le cadre du respect de notre autonomie que l'assemblée est consultée.

Il n'y a pas de problème pour la répartition des compétences entre l'État et le Pays. Nous sommes compétents pour la fonction publique du Pays. Les fonctionnaires du Pays ne sont pas concernés par ce projet de loi, même si nous en tenons compte dans l'évolution de nos textes, puisque nous avons déjà introduit le droit de se taire dans un projet de loi du pays qui doit venir devant vous, parce que cela a été présenté au CSFP le 30 mai dernier. Et donc cela doit passer à l'assemblée incessamment. On a déjà prévu en fait le droit de se taire qui vient renforcer deux droits qui sont déjà reconnus pour les personnes qui passent en sanction disciplinaire, en procédure disciplinaire : le droit à communication de son dossier et le droit d'être accompagné par un agent de son choix. Donc aujourd'hui, on vient également consacrer le droit de se taire conformément à une décision du Conseil constitutionnel, comme Tepuaraurii l'a remarqué, de 2024.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Donc, plus d'autres interventions.

EXAMEN DU PROJET D'AVIS

La présidente : Nous passons à l'examen de l'avis.

Nous passons au vote de l'avis. Qui est pour ?... À l'unanimité ? *Merci bien*.

L'avis est donc adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 123-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER DE POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT
Présenté par MM. les représentants Félix, Hoa Tetua et Tevahiarui Teraiarue

RAPPORT N° 6-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER DE POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT
Présenté par MM. les représentants Edwin Shiro-Abe Peu et Félix, Hoa Tetua

La présidente : Nous passons à l'examen du compte financier du Centre des métiers de la mer de la Polynésie pour les exercices 2023 et 2024. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une discussion groupée des rapports n° 123-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du

Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat ; et le rapport n° 6-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets. *Merci bien.*

M^{me} Vannina Crolas : *Merci, Madame la présidente.*

Alors, ce sont deux comptes financiers de deux années (2023-2024) complètement différents, puisque tant au niveau de l'activité même qu'au niveau des résultats, mais qui vient consacrer un fonds de roulement également important, puisqu'en fait il s'agissait d'une année de transition entre le passage de l'ancien site vers le nouveau site de Arue, et puis un changement également de direction, puisque Heifara a pris la direction de notre Centre des métiers de la mer en 2024. Donc, un changement total de situation qu'on peut saluer puisque l'année 2024 se termine par un fonds de roulement confortable, mais aussi par une activité en hausse, et surtout les ressources humaines mobilisées, puisque le nombre de postes vacants a sensiblement diminué entre les deux années. Donc, je pense qu'on est plutôt sur la bonne voie.

Et maintenant, je laisse les rapporteurs en parler plus précisément.

Merci.

La présidente : *Merci bien.*

J'invite Monsieur Félix Hoa à faire une présentation du rapport. *Merci.*

M. Félix, Hoa Tetua : *Merci, Madame la présidente. Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Président du gouvernement du pays, Mesdames les ministres, à notre nouvelle ministre, bonjour. Je suis aussi un enfant de Rangiroa, merci pour cette rencontre en cette journée. Chers collègues élus de l'assemblée, ainsi qu'à nos collaborateurs, à la presse, bonjour.*

Les présents projets de délibération sont relatifs à l'appropriation des comptes financiers 2023-2024 du Centre des métiers de la mer de la Polynésie française et affectation de leur résultat.

Il ressort de l'examen de ces dossiers par la commission de l'agriculture et des ressources marines les points suivants :

- une situation financière globalement excédentaire et maîtrisée, traduisant une gestion budgétaire saine et prudente ;
- une activité de formation soutenue et performante marquée par un taux de réussite élevé, tant dans les formations modulaires que spécifiques, et témoignant de la qualité des enseignements dispensés.

Plus particulièrement pour l'exercice 2023, il est à relever un forte capacité d'autofinancement. Cette situation favorable s'expliquant notamment par l'instauration d'une régie plus contraignante et le recouvrement de certaines dépenses non acquises, une diversification des formations illustrant la vocation transversale du CMMPF, et son adaptation aux différents segments de l'économie maritime polynésienne.

S'agissant du compte financier 2024, les recettes atteignent 354 400 000 F CFP et les dépenses 283 600 000 F CFP pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 70 700 000 F CFP, affecté au compte 1 068 « *Autres réserves* ». Le fonds de roulement s'établit à 334 700 000 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

Concernant l'exercice 2024, il est à noter :

- un exercice marqué par le déménagement du Centre, qui a permis d'accroître la capacité d'accueil de l'établissement et de le doter de nouveaux équipements pédagogiques ;

- une augmentation significative du volume de formations modulaires, preuve de la pleine exploitation des capacités du centre et d'une demande accrue de formation ;
- une dynamique d'ouverture régionale renforcée, à travers des partenariats avec Wallis et Futuna et cette perspective de coopération avec la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant du compte financier 2024, les recettes atteignent 432 000 000 F CFP et les dépenses 359 000 000 F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de près de 73 millions F CFP affectés au compte 1 068 « *Autres réserves* ». Le fonds de roulement s'établit à 392 800 000 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

En définitive, les exercices 2023 et 2024 dessinent la trajectoire d'un établissement en consolidation et en expansion. Si 2023 apparaît comme un exercice de stabilisation financière et de structuration de l'offre, 2024 marque une étape décisive de développement portée par un investissement majeur et une intensification de l'activité pédagogique.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture et des ressources marines propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci.

La présidente : *Merci bien.*

Parmi les membres de la commission permanente, une intervention ?

Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Merci, Madame la présidente. Mes salutations à Monsieur le directeur.

Le Centre des métiers de la mer, le CMMPF occupe une place particulière dans notre modèle de développement. Dans un pays où la mer constitue l'essentiel de l'espace et des perspectives économiques, la formation maritime participe directement de notre émancipation économique, fondée sur la maîtrise de nos ressources maritimes et, plus largement, de notre souveraineté.

Nous examinons aujourd'hui, en début de 2026, les comptes financiers des exercices 2023 et 2024 du centre.

Ce décalage temporel n'est pas neutre. Il nous oblige à porter un regard rétrospectif, mais aussi à apprécier les évolutions intervenues depuis. Il ne s'agit donc pas de figer une situation passée, mais d'évaluer une trajectoire et d'en tirer les enseignements pour la suite.

En 2023, sur le plan financier, la situation apparaissait saine.

Avec près de 480 millions F CFP de recettes et un excédent global supérieur à 106 millions F CFP, le CMMPF disposait d'un fonds de roulement dépassant les 330 millions F CFP.

Ces résultats assuraient une stabilité financière certaine. Mais cette stabilité ne suffisait pas à caractériser une pleine mobilisation du potentiel de l'établissement.

La consommation des crédits demeurait modérée, notamment en investissement. Plusieurs postes restaient vacants. Certaines actions programmées n'avaient pu être mises en œuvre.

Ainsi, le niveau élevé du fonds de roulement en 2023 traduisait moins une dynamique aboutie qu'une capacité encore partiellement activée. Les moyens existaient, mais leur traduction opérationnelle restait en deçà des besoins identifiés.

L'exercice 2024 modifiait sensiblement cette lecture.

Les recettes atteignaient près de 546 millions F CFP. La consommation des crédits dépassait 80 %, contre un peu plus de la moitié l'année précédente. Le fonds de roulement progressait pour atteindre près de 393 millions F CFP.

Cette évolution ne peut être analysée de la même manière que l'année précédente.

En 2024, le fonds de roulement ne traduisait plus principalement une sous-mobilisation. Il accompagnait une montée en puissance de l'activité et une meilleure utilisation des crédits disponibles. Il devenait non plus le signe d'un décalage, mais celui d'une capacité stratégique consolidée.

Cette montée en puissance ne relevait pas du hasard, mais traduisait bien le travail accompli par les équipes du centre sous la direction de Monsieur Heifara Trafton, pour structurer l'activité et renforcer l'exécution budgétaire. Il convient de saluer ce travail et de l'encourager dans la durée.

La question n'était donc plus celle de l'existence des moyens, mais de leur orientation et de leur impact durable au bénéfice de nos communautés insulaires.

Le déménagement vers les nouveaux locaux de Arue, en février 2024, représentant un investissement structurant majeur, constituait une étape importante. Les outils étaient en place. La capacité technique était renforcée. Vous avez raison de le rappeler, *Madame la ministre*. Un environnement plus adapté aux formations est indispensable pour la réussite de nos stagiaires, mais la pleine réussite doit se traduire par une réelle insertion professionnelle.

La question devenait alors celle du déploiement.

Ce déploiement ne peut toutefois être dissocié du modèle économique de l'établissement.

Sur ces deux exercices, le CMMPF est demeuré majoritairement financé par des subventions publiques, et le reste aujourd'hui. Cette situation correspond à la mission d'intérêt général qui lui est confiée. Mais elle appelle une clarification stratégique.

Un outil structurant pour *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* ne peut se limiter à une logique de fonctionnement et doit progressivement renforcer sa capacité à générer de l'activité, à développer des partenariats et à valoriser ses compétences.

Le soutien du Pays ne doit pas être perçu comme une simple compensation budgétaire. Il doit constituer un levier de transformation.

En 2026, alors que les infrastructures sont modernisées et que l'organisation s'est consolidée, une étape nouvelle s'ouvre. Les exercices 2026 et 2027 devront confirmer que la montée en puissance observée se traduit durablement par un développement réel des filières maritimes.

Former davantage, structurer les compétences locales, accompagner la pêche professionnelle, l'aquaculture, la perliculture, la marine marchande : c'est ainsi que le CMMPF peut devenir un acteur central d'une économie bleue adaptée à *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

La mer, pour *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*, ne se résume pas à une filière économique.

Elle est aussi le socle de pratiques traditionnelles, de savoirs transmis, d'activités vivrières et artisanales qui structurent encore aujourd'hui la vie de nos îles.

Pêche lagonaire, navigation, savoir-faire liés aux embarcations, gestion coutumière des espaces maritimes : ces activités méritent d'être reconnues et valorisées et, lorsque cela est possible, articulées aux formations modernes.

Le développement maritime ne doit pas opposer tradition et modernité, il doit les faire dialoguer.

C'est dans cette capacité à intégrer nos pratiques ancestrales dans une dynamique contemporaine que le CMMPF peut affirmer sa singularité et contribuer pleinement à l'émancipation économique de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Les comptes financiers que nous examinons aujourd'hui ne sont pas de simples documents comptables. Ils traduisent des priorités, des arbitrages et, au fond, une vision.

Choisir d'investir dans la formation maritime, choisir de consolider cet outil, choisir d'accompagner sa montée en puissance progressive, c'est affirmer une orientation stratégique pour notre Pays.

Ces choix engagent notre modèle de développement. Ils disent la place que nous accordons à la mer dans la construction économique de notre Pays.

Assumer cette ambition relève d'un choix politique.

Il appartient au gouvernement de donner une orientation claire. Il nous appartient, en tant que représentants du peuple, d'en assurer le suivi et la cohérence.

La responsabilité est donc collective.

Les comptes financiers 2023 et 2024 dessinaient une trajectoire, une base financière solide en 2023, une dynamique plus affirmée en 2024.

Notre vote favorable s'inscrit dans cette lecture. Il ne constitue pas une validation formelle, il exprime une volonté politique : celle d'inscrire durablement le CMMPF au cœur de la stratégie de développement maritime de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Au regard de ces éléments, le groupe Tavini huiraatira votera favorablement aux projets de délibération relatifs aux comptes financiers 2023 et 2024 du CMMPF.

Merci de votre attention.

Mes salutations.

La présidente : *Merci bien, Maurea.*

D'autres interventions ?

Oui, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Merci, Madame la présidente.

Avant mon intervention, j'ai entendu que des élèves étaient arrivés. Si je ne me trompe pas ce sont des élèves de Makemo. Je ne me trompe pas ? C'est ça, Makemo ? Voilà. Donc soyez les bienvenus dans notre hémicycle et puis à vos accompagnants, vos professeurs qui sont avec vous, merci d'être là avec nous aujourd'hui.

Donc le 12 septembre 2025, la commission *ad hoc* de notre assemblée s'est vue confier l'examen du compte financier 2023 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française, soit quasiment deux années après la clôture de l'exercice. Vous conviendrez, mes chers collègues, que ces délais de transmission ne sont vraiment pas de nature à faciliter la compréhension des dossiers.

Toujours est-il que, contrairement à mes collègues de la commission, je ne saluerai que de manière mesurée la bonne gestion des comptes — je m'expliquerai plus tard — de cet établissement, quand bien même son très sympathique directeur, Monsieur Heifara Trafton, est pleinement impliqué dans ses fonctions et dans sa mission. La raison en est simple, le CMMPF n'a pas été en mesure d'utiliser toutes les ressources financières dont il disposait alors, pour mettre en place les formations nécessaires à l'emploi de nos jeunes en lien avec la mer. Ce n'est pas moi qui le dis, mais ce même directeur que je viens de citer. Ce qui explique qu'en section de fonctionnement, le résultat affiche un excédent de 70 753 000 F CFP, montant qui s'ajoute au fonds de roulement très confortable qui culmine à près de 335 millions F CFP.

Aussi, compte tenu de cette situation budgétaire, le versement de la dotation annuelle du Pays pour le BP 2026, qu'on a fixé à 342 millions F CFP, est-ce qu'elle doit l'être dans les mêmes proportions ou ne mériterait-elle pas d'être révisée au vu du fonds de roulement que je viens d'annoncer ? Car si l'établissement semble avoir rencontré quelques difficultés de fonctionnement cette année-là — donc en 2023 ou 2024 certainement —, entre l'absence de régisseurs et une pénurie de formateurs avec pas moins de 12 postes vacants, en revanche, 2024, ça s'annonce bien plus prometteur. Donc c'était en 2023 que ça n'allait pas ; en 2024, ça s'améliore.

À propos, justement, le compte financier 2024, il peut se résumer en un seul tableau, celui qui figure donc à la page 5 du rapport. En effet, exception faite de l'année 2020, année au cours de laquelle une décision budgétaire modificative a été prise pour tenir compte des conséquences liées à la crise Covid, l'établissement a toujours pu dégager un résultat de fonctionnement excédentaire. Les quatre derniers exercices étaient particulièrement fastes pour le CMMPF, avec plus de 52 millions F CFP d'excédents en 2021, plus de 115 millions F CFP en 2022, 70 et 73 millions F CFP en 2023 et 2024, il ne faut pas s'étonner que le centre affiche au 31 décembre 2024 un fonds de roulement plus que confortable avec près de 393 millions F CFP de réserves. Dans quelle perspective ? Ce pactole a-t-il une finalité que nous ignorons ? Dans le cas contraire, nous ne pouvons qu'inciter la direction d'établissement à faire bon usage de ce pactole le plus rapidement possible et d'utiliser au mieux ces crédits disponibles à tout instant.

Une chose est sûre, le CMMPF bénéficie aujourd'hui de conditions d'installation optimales sur le nouveau site de Arue. C'est en effet le 9 février 2024 que l'établissement a officiellement quitté Motu uta pour prendre ses nouveaux quartiers dans l'ancien bâtiment de l'Institut de recherche pour le développement, en bord de mer, sur une superficie qui a triplé. Un déménagement qui, faut-il le rappeler, a été conçu et mis en œuvre il y a quelques années déjà, et dont le nouveau président, notre Président Brotherson, a récupéré le dossier et, je le cite, a déclaré « *être en parfaite adéquation avec la vision du gouvernement concernant le développement d'une économie bleue durable pour le Pays* ».

S'agissant maintenant des formations dispensées, d'un côté, les modulaires, de l'autre, les spécifiques, un effectif total de 445 stagiaires a fréquenté l'établissement durant l'année pour acquérir de nouvelles compétences avec un taux de réussite qui varie entre 95 et 100 %. Bravo parce que c'est quand même un magnifique taux de réussite. Quand on sait qu'un grand nombre de sessions programmées durant l'année n'ont finalement pas pu voir le jour, on se dit qu'il reste encore de la marge pour insérer davantage de jeunes dans ce milieu certes rugueux, parce qu'effectivement, les métiers de la mer ne sont pas faciles, mais ô combien prometteurs. Voilà. Tous nos encouragements, en tout cas, pour ce centre.

Merci.

La présidente : Merci, Tepuaraurii.

Avant de passer la parole à Madame la ministre, je voudrais donc, en notre nom, souhaiter la bienvenue aux élèves du collège de Makemo et l'enseignement. Donc bienvenue dans notre hémicycle au sein de cette assemblée de la Polynésie française.

Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien, Madame la présidente.*

J'adresse mes salutations aux élèves de Makemo. Je suis heureuse de vous rencontrer. Bonjour !

Alors, pour répondre aux questions de Maurea, il faudrait que notre ministre ait ton rapport parce que c'est effectivement la trajectoire et le fer de notre océan, le cœur de notre stratégie de développement, un levier d'émancipation de notre Pays puisque nous sommes effectivement, pour le développement de notre économie endogène et l'océan, effectivement, une de nos principales ressources qu'il faut effectivement s'en servir, mais en même temps, lui permettre de se régénérer pour les générations futures. Donc à ce titre, nous avons des perspectives de développement qui sont dans notre programme déjà en matière de pêche. Donc le CMMPF est là pour accompagner les besoins de nos acteurs et de nos pêcheurs marins pour armer les bateaux. Et également, tout ce qui est marine marchande, il faut également équiper et armer nos bateaux, et pour cela, il faut de la main-d'œuvre formée.

Donc, effectivement, et également avec la résolution de Nice à l'UNOC, avec la FAPE, nous avons également un projet de structuration de nouveaux métiers en matière de protection de notre environnement, les GAD *rāhui* (NDT, *espace maritime protégé*), les éco-référents qu'on va donc déployer. Mais il faut d'abord qu'on puisse bien cadrer le programme de ces formations avec la FAPE. Mais en tout cas, il y a un grand projet de développement de nouveaux métiers en matière d'économie bleue. On a également l'idée au niveau... Enfin, le projet qui est déjà en cours de mise en place et de réflexion avec *Coral gardeners* pour la création d'un métier spécifique de jardinier du corail. Donc, on a de nouveaux métiers qui devront être créés et qui n'existent nulle part ailleurs, donc, il nous faut créer, inventer. La chance qu'on a, c'est qu'à *Coral gardeners*, par exemple, ils sont déjà en activité, donc il suffit juste de traduire par écrit ce qu'ils font. Ensuite, voir au niveau des standards des référentiels de métier, comment caler ce qu'ils font par rapport aux besoins du Pays ? Donc on a des nouveaux métiers qui sont en étude, et là, on a besoin de mobiliser tous les acteurs, pas seulement... Heureusement qu'il n'y a pas que les services publics. On a surtout les associations, les pêcheurs eux-mêmes, et puis nos archipels éloignés qui ne nous ont pas attendus pour protéger leur environnement, leur gagne-pain.

Alors, pour répondre à Tepuaraurii. Effectivement, on a un pactole de 393 millions F CFP à la fin de l'année 2024. Alors, en 2025, on a ouvert un site, une antenne du CMMPF à la Marina Taina, à Punaauia. Il y a un projet en cours, mais ce n'est pas encore calé, à Manihi. Voilà. Et il est prévu, cette année, l'acquisition de bateaux pour les formations. Voilà ce qui est prévu, en plus de la structuration de nouveaux métiers, sachant que le CMMPF appuie également la formation des plongeurs professionnels, qui étaient auparavant assurés par le SEFI avec des organismes privés. Aujourd'hui, c'est le CMMPF qui prend en charge ces formations. Voilà, donc, pour les perspectives, mais c'est bien d'en faire un outil de développement et d'émancipation dans notre Pays.

Merci bien.

La présidente : Alors, Madame la ministre.

Nous allons passer... Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Ne m'en veuillez pas, mais mon intervention rejoint celle que j'ai évoquée tantôt.*

Effectivement, il y a sans doute ces formations, ces nouveaux métiers et bien d'autres encore. J'entends d'ailleurs qu'une formation se prépare actuellement pour le métier de jardiniers coralliens.

Je l'espère, car il m'arrive de me rendre régulièrement aux Tuamotu. Chaque fois que je vais aux Tuamotu, mes déplacements sont presque exclusivement consacrés à la pêche. Et je constate, notamment en passant par Arutua et d'autres îles, que le chinchard est sous-exploité. Nous ne parvenons pas à l'exploiter.

Je rêve qu'un jour nous mettions en place une formation dédiée à la mise en conserve du poisson. Nous continuons à consommer du poisson en conserve importé. Qu'attendons-nous pour nous former et acquérir un bateau pour produire des conserves de surmulet, de chinchard, ou de perroquet ? Car, ces espèces sont quasiment laissées de côté. Et lorsqu'elles sont vendues ici, les habitants de Tahiti en achètent peu. Ils disent qu'elles se conservent mal et s'abîment rapidement. Je ne prétends pas tout maîtriser. Je pose simplement la question : si nous nous engageons dans cette voie, notre progression serait fulgurante.

Merci.

La présidente : Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien, Monsieur Tapati pour cette question. C'est une très bonne idée.*

Vous avez parfaitement raison. Cependant, ce sujet ne relève pas du CMMPF. L'agrotransformation notamment la mise en conserve du poisson qui est sous-exploité aux Tuamotu concerne le ministre en charge des ressources marines. Je lui laisserai donc le soin de vous répondre. Je ne suis pas en mesure de vous détailler les projets concernant l'usine d'agrotransformation.

Merci bien, Tapati.

La présidente : *Merci bien.*

Oui, Heinui.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Juste une réflexion. Je profite de la venue des élèves de Makemo de 3^e qui ont continué leur visite. On a également accueilli, cette semaine, les élèves de Hao de 3^e qui viennent donc, chaque année, visiter les lycées de Tahiti pour pouvoir poursuivre leurs études secondaires. À quand le lycée de la mer ? Parce qu'on se pose toujours la question, tous ces élèves des Tuamotu, des archipels, combien d'entre eux, après leurs études rentrent dans leur archipel, travailler ? J'aimerais qu'on puisse poser cette réflexion sur le lycée de la mer. C'est un projet qui date depuis longtemps. On m'a parlé du lycée agricole de Opunohu qui pourrait reprendre cette mission, mais j'ai un doute sur la capacité de ce lycée à assurer cette mission, puisqu'ils ont déjà du mal à former de bons agriculteurs.

Voilà, c'est vraiment une réflexion qu'on aimerait avoir avec le gouvernement dans le futur.

La présidente : Oui, une autre question, Maurea ?

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Oui. Merci, Madame la présidente.

Dans la poursuite de l'intervention de mon collègue Heinui, je voulais vous informer que nous ambitionnons de présenter un forum des formations et des métiers de la mer cette année, mais pas sous le format classique que l'on connaît, mais avec cette ambition de proposer une carte des formations qui soit cohérente avec les besoins de notre Pays. Et pour cela, nous allons donc vous saisir, Monsieur le Président, ainsi que votre ministre des ressources naturelles, pour qu'on coorganise cet événement

ensemble. Certains de vos services ont déjà été sensibilisés par ce projet, et notamment le CMMPF, que je remercie. Et d'entendre justement parler de nouveaux projets, de métiers innovants, je pense que cette volonté que vous avez aura toute sa place dans ce forum où, justement, il est question de présenter à nos enfants de nouvelles perspectives de formation et des métiers d'avenir. Donc, voilà, c'est avec un grand stress aussi que l'on prépare cet événement et j'espère qu'on pourra le préparer sereinement ensemble. Et je tiens à saluer, du coup, nos étudiants qui nous ont quittés, mais je m'associe à la réflexion de Heinui. Il est temps que nos formations soient adaptées à notre environnement, à notre culture, à nos enfants, et intègrent tous nos enfants, notamment ceux de nos îles les plus éloignées.

Merci bien.

La présidente : Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Oui. Merci.

Juste en réaction à l'interrogation de Heinui, je crois qu'à un moment donné, il faut qu'on évite de partir de la solution pour, ensuite, définir quel est le problème. Il faut partir du problème, du besoin et, ensuite, définir la solution. C'est vrai que cette idée du lycée de la mer, elle est là depuis des années, mais ça, c'est la solution. Est-ce qu'elle correspond réellement au problème ?

Donc, on a obtenu, l'an dernier, la validation d'un deuxième campus des métiers et qualifications, justement campus des métiers et qualifications de la mer, après celui des métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Donc le premier campus des métiers a prouvé son efficacité. Il est plébiscité par les professionnels du secteur. Et c'est dans ce même esprit qu'à mon avis, il faut se servir de la mise en place de ce campus des métiers qui n'est pas un bâtiment. Quand on dit un campus des métiers et des qualifications, ce n'est pas un bâtiment. C'est un pivot, une articulation entre le secteur professionnel et toutes les sources de formation qui existent dans ce secteur.

L'objectif, c'est quoi ? C'est de mettre en adéquation le catalogue de formation — c'est un peu ce que disait Maurea —, le parcours de formation avec les besoins réels du secteur. Et à l'inverse, c'est de permettre à tous nos enfants qui sont dans ces parcours de formation de ne pas être juste dans l'abstrait, mais de pouvoir faire des stages, faire des périodes d'essais et, *in fine*, avoir quasiment l'assurance d'être embauché. C'est exactement ce qui se passe pour le campus des métiers et qualifications de l'hôtellerie et de la restauration. Les étudiants qui sont dans cette dynamique, ils n'ont aucun doute sur le fait d'être embauchés à la fin de leurs études. Ils sont très demandés parce que les professionnels les connaissent déjà, les ont accueillis en stage, etc.

Donc, est-ce que ça prendra la forme d'un lycée ? Je ne sais pas. Aujourd'hui, je ne peux pas, moi, te dire si c'est réellement la solution.

Est-ce que c'est une montée en gamme des formations qui existent déjà autour des métiers de la mer ? Ça, il y en a au lycée John Doom, il y a le CMMPF, il y a cette classe maritime au lycée d'Opunohu donc pour un BAC PRO, qui s'ouvre. Tout ça, ça fait partie de l'offre de formation. Donc il faut, je pense, une combinaison de tout ça. C'est-à-dire à la fois renforcer les formations existantes, les adapter, les rendre plus efficaces. Et puis, s'il y a des domaines dans lesquels, pour l'instant, l'offre de formation n'existe pas, là, oui, il faut mettre ça en place.

La présidente : *Merci bien.*

EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Nous passons à l'examen du projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité.

L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité.

Article 2

La présidente : Même vote pour l'article 2 ? *Merci bien.* Donc, à l'unanimité.

Article 3

La présidente : L'article 3, même vote ? *Merci.* À l'unanimité.

Article 4

La présidente : Pour l'article 4, même vote ? *Merci bien.* À l'unanimité.

Article 5

La présidente : Pour l'article 5, même vote ? *Merci bien.* Donc à l'unanimité.

Article 6

La présidente : Pour l'article 6, même vote ? *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité ? *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Maintenant, nous passons à la deuxième délibération portant approbation du compte financier, toujours du Centre des métiers de la mer de la Polynésie pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Pas d'intervention ? Donc l'article 1^{er} est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Article 2

La présidente : Même procédure pour l'article 2 ? À l'unanimité. *Merci.*

Article 3

La présidente : Pour l'article 3, même vote ? *Merci bien.* À l'unanimité.

Article 4

La présidente : Pour l'article 4, même vote ? *Merci bien.*

Article 5

La présidente : Pour l'article 5, même vote.

Article 6

La présidente : Pour l'article 6, même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Nous allons passer à la suite. Donc pour le rapport n° 124-2025, celui-là, il a été reporté. C'est bien ça, hein ? O.K.

RAPPORT N° 1-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU LYCÉE D'UTUROA – RAIATEA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par MM. les représentants Pierre Terou, Heinui Le Caill et Ruben Teremate

La présidente : Nous allons donc passer au rapport n°1-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du Lycée d'Uturoa – Raiatea et affectation de son résultat.

Je demande à Madame la ministre d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Mes salutations à toutes et à tous en ce jour.*

Tout d'abord, merci à vous de m'avoir accueilli dans notre hémicycle.

Un petit clin d'œil bien évidemment aussi au collège de Makemo qui nous a quitté, mais aussi à tous les élèves et les familles que j'ai eu le privilège de rencontrer sur le terrain ces six derniers mois et dont l'expérience à leur côté m'ont fait grandir.

Je suis heureuse de me retrouver aujourd'hui dans notre assemblée et l'expérience évidemment va commencer par la présentation d'un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée de Uturoa et de l'affectation de son résultat.

Un lycée évidemment situé aux *Îles-sous-le-vent* qui est tenu par Monsieur Leroy, que je tenais sincèrement à remercier pour le travail effectué auprès de ses équipes, et qui intègre au fait l'ensemble des personnels pédagogiques, éducatifs et sociaux dans les projets qui mettent en avant la réussite des élèves.

Voilà. *Merci bien.*

La présidente : *Merci bien,* Madame la ministre.

J'invite le rapporteur... Oui, Ruben.

M. Ruben Teremate : Merci, Madame la présidente. Monsieur le Président, le gouvernement, chers ministres, les élus, *à toutes et à tous, bonjour.*

Par lettre n° 8066/PR du 17 novembre 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du Lycée d'Uturoa – Raiatea et affectation de son résultat.

Les effectifs globaux du personnel du collège augmentent entre 2022 et 2023. En 2023, le lycée comptait 133,5 postes répartis en 70 postes pour le personnel enseignant et 63,5 postes pour le personnel non-enseignant.

L'effectif scolaire augmente avec 852 élèves en 2023 (contre 837 élèves en 2022). L'établissement accueille 140 internes originaires de Maupiti, Tahaa, Huahine et Bora Bora ainsi que des élèves des autres communes de Raiatea.

S'agissant des résultats des évaluations à l'entrée en 6^e de 2023, il est constaté que les élèves de 6^e ont davantage de besoins identifiés en français pour ce qui concerne le lexique et les constituants d'une phrase. En mathématiques, les besoins concernent notamment la résolution de problèmes et les grandeurs et mesures.

Quant aux résultats des évaluations à l'entrée en 4^e de 2023, il est constaté que les élèves de 4^e ont davantage de besoins identifiés en français pour ce qui concerne la compréhension de l'écrit et les constituants d'une phrase. En mathématiques, les besoins concernent notamment la résolution de problèmes et l'espace et géométrie.

En 2023, les résultats au DNB augmentent en série générale et technologique à 84,1 % de réussite et progressent en série professionnelle pour atteindre les 95,4 % de réussite. En outre, le taux de réussite au baccalauréat se maintient à un niveau stable et reste supérieur à la moyenne de Polynésie, pour 98,8 % pour les séries générales et 94,9 % pour les séries technologiques. Par contre, pour les résultats du brevet technicien supérieur, les filières CG et NDRC sont inférieures aux moyennes académiques.

S'agissant de l'orientation des élèves post 3^e, la seconde générale a été privilégiée en 2023 à 65,7 %, soit une nette augmentation par rapport à 2022.

Entre 2022 et 2023, les moyens financiers de fonctionnement de l'établissement augmentent légèrement et atteignent ainsi un montant de 144,7 millions F CFP (contre 142,9 millions F CFP l'année précédente).

S'agissant du compte financier, en section d'investissement, aucune recette n'est à relever tandis que les dépenses s'établissent à 1,318 million CFP, pour un résultat déficitaire d'un même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 144,727 millions F CFP et les dépenses 123,903 millions F CFP, pour un résultat excédentaire de 20,824 millions F CFP. Ce résultat sera affecté aux comptes 10681 « *Établissement* » et 10687 « *Service de restauration et hébergement* ».

Le fonds de roulement s'établit à près de 46,9 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 21,05 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement augmente, passant de 68 jours en 2022 à 139 jours en 2023.

Examiné en commission le 20 janvier 2026, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- depuis 2023, la situation financière de l'établissement est au beau fixe, avec des résultats excédentaires et la reconstitution du fonds de roulement ;
- d'un point de vue pédagogique, malgré une baisse des effectifs, il est à noter une hausse constante des résultats aux examens et de la performance de l'établissement ;
- les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont satisfaisantes, le climat scolaire est relativement favorable ;
- plusieurs problématiques restent toutefois à déplorer, notamment le transport scolaire et le logement des élèves internes, conduisant parfois à la démotivation des élèves ;
- une restructuration de l'établissement a été pensée, dont la première étape sera la réhabilitation de l'internat fermé ;

– enfin, la direction du lycée a mis un point d'honneur et a salué le travail considérable effectué par les équipes enseignantes et pédagogiques, favorisant au maximum l'accompagnement à la réussite des élèves.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du Lycée d'Uturoa – Raiatea et portant affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

La présidente : *Merci bien,* Ruben.

D'autres interventions ? Oui, Heinui.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

D'abord, Madame la ministre de l'éducation, je me joins aux propos de mes collègues : Samantha, bon courage. Bon courage pour les missions que tu as décidées de prendre en main. Les dossiers ne seront pas simples, ils sont complexes, mais certains sont urgents pour accompagner correctement nos enfants, et surtout leur permettre de réussir dans leurs études.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'ai deux demandes à te formuler.

La première concerne les comptes financiers. Donc là, nous sommes en 2026 et nous allons délibérer sur des comptes qui ont été clos en 2023. Alors qu'en commission de l'éducation, jeunesse et sport, d'abord et ici ensuite, on discute des réalités éducatives de nos établissements scolaires du second degré de l'année en cours. Donc on est souvent en décalage. Est-ce que la DGEE — bien sûr qu'ils ont fait des efforts —, mais est-ce que la DGEE, en 2026, pourrait nous présenter des comptes financiers de l'année N-2, voire l'année N-1 ?

Deuxième demande, lors de l'étude de ces comptes financiers en commission, nous auditionnons les acteurs qui font vivre ces établissements. Là, je veux parler des représentants des directions, des professeurs, des agents non-enseignants, des parents, des élèves, sans oublier les représentants de la DGEE pour la partie financière, la partie construction et maintenant la partie vie scolaire. Mais depuis un bon moment, il manque un acteur principal, un représentant principal, c'est celui du ministère. Et pour que nos discussions soient constructives et qu'on ait forcément même des réponses à nos questions, ce serait bien qu'il y ait un représentant du ministère qui puisse participer à notre commission.

Bien sûr, et je m'en excuse, la commission de l'éducation est chronophage. On passe pratiquement toute une matinée, voire une partie de l'après-midi sur ces dossiers, mais il est important de laisser la parole à tous nos acteurs pendant ces auditions.

Voilà mes demandes, *merci* Madame la ministre, si c'est possible.

Maintenant, passons au compte financier 2023 du collège-lycée d'Uturoa – Raiatea. Comme nous l'a dit notre rapporteur, sur le plan financier, les résultats sont bons. L'exercice 2023 marque un redressement réel, un résultat excédentaire et un fonds de roulement qui atteint 139 jours d'autonomie.

La transition vers le logiciel de comptabilité Opale a été conduite avec sérieux et sans rupture dans ce collège-lycée. D'autres collèges-lycées en ont eu un peu plus de mal. Donc, il faut saluer leur mérite et leur gestion rigoureuse.

Maintenant, au nom des membres de la commission, je remercie l'équipe de direction, les personnels, le conseil d'établissement ainsi que les représentants des parents et des élèves qui ont participé à nos travaux. Alors, ils étaient assez nombreux à participer en distanciel à notre dernière commission et cela montre leur attachement quand même profond à leur établissement, au LUT. C'est une communauté éducative qui est engagée, le climat scolaire est positif et les résultats en progression.

Maintenant, derrière ces chiffres comptables, il y a une réalité, une réalité humaine et matérielle qu'il faut regarder en face.

Le collège-lycée d'Uturoa a été créé en 1961. Maintenant, il a 65 ans. C'est le plus ancien lycée des *Îles-sous-le-vent*. C'est une cité scolaire complète de la 6^e au BAC (avec internat), des BTS, et il accueille des élèves du GOD de Maupiti. Même si le lycée de Bora Bora existe depuis quelques années, le LUT reste un pôle essentiel pour les *Îles-sous-le-vent* parce qu'il accueille une grande partie des élèves de l'archipel venant de Tahaa, Huahine, Maupiti, Raiatea bien sûr, de Bora Bora et même des Tuamotu. Ce qui m'amène donc à dire que sa situation dépasse largement celle d'un lycée ordinaire de Tahiti, et c'est là que se pose la problématique de l'égalité territoriale. Pour ces élèves, l'internat n'est pas un service annexe, c'est la condition qui leur permet de poursuivre des études et de réussir leurs études.

Or, aujourd'hui, un dortoir sur trois est fermé pour des raisons structurelles : les places saturées, notamment pour les filles, et les conditions de vie doivent être améliorées, qu'il s'agisse des douches, pression d'eau ou des équipements. Donc ce sont des problématiques concrètes qui nous ont été directement remontées par les élèves eux-mêmes en commission. La réhabilitation de l'internat est prévue depuis un moment déjà, il me semble. Maintenant, on pense qu'il faut le faire, il faut agir, il faut vraiment investir dans l'égalité des chances.

À cela s'ajoute une autre problématique que nous ne pouvons pas considérer comme secondaire, c'est le transport. Nous avons entendu le quotidien des élèves qui se lèvent à 3 ou 4 heures du matin, à Tahaa, enchaînant le truck, le bateau, puis la marche à pied pour rejoindre le LUT, parfois sous la pluie. Apparemment, le transporteur aurait choisi de faire des économies. Ces élèves donc arrivent au collège-lycée fatigués. Leur fatigue pèse sur leur attention en classe, sur leur motivation, sur leurs résultats, et entraînerait un décrochage scolaire. Donc le transport est une politique éducative à part entière, comme à Moorea par exemple. Nous demandons qu'une réflexion sérieuse soit engagée sur les dispositifs de transport insulaire afin de les adapter aux spécificités de nos archipels. C'est d'ailleurs un des points de notre mission d'information sur le transport scolaire et terrestre que je te transférerai.

Vient ensuite la question de l'offre de formation. Depuis 2023, la baisse des effectifs a entraîné une diminution de la dotation horaire et la fermeture de certaines spécialités au baccalauréat. Pour un lycée des *Îles-sous-le-vent*, cela réduit concrètement les possibilités d'orientation des élèves sur place. Et cela a une conséquence très directe : quand une spécialité au BAC disparaît, ce n'est pas un simple changement d'option pour un jeune des *Îles-sous-le-vent*, c'est suivre une spécialité qu'il n'a pas choisie ou c'est quitter son archipel pour pouvoir poursuivre son projet d'études.

La même logique se retrouve après le baccalauréat. Nous avons entendu en commission des étudiants inscrits en BTS à Uturoa avec la volonté de continuer leurs études aux *Îles-sous-le-vent*, contraints d'abandonner en cours de route, non pas par manque de niveau, mais pour des raisons de logement, de coût de la vie ou de difficultés financières. Nous avons même vu qu'une formation comme le BTS CG a dû fermer faute d'effectifs. Cela montre bien que nous ne sommes pas seulement face à une question de carte de formation, nous sommes face à la fragilisation de la possibilité pour un jeune des *Îles-sous-le-vent* d'aller jusqu'au bout de son parcours sans partir à Tahiti.

Bien sûr, les postes et les heures relèvent de la compétence de l'État, du vice-rectorat. Or, la réforme du baccalauréat de 2021 et le système des spécialités ont été pensés en France pour les territoires où les élèves peuvent changer de lycée, sans prendre le bateau ou sans prendre l'avion. Et ce n'est pas la réalité des *Îles-sous-le-vent*. Si des adaptations existent pour les lycées ruraux et isolés en France, alors elles doivent s'appliquer aux lycées, au LUT de Uturoa aussi.

C'est le sens de notre demande, sanctuariser à adapter les moyens, non pas pour créer un privilège, mais pour garantir l'égalité des chances. Et je pense que ce sujet-là devrait peut-être être abordé dans le cadre des discussions à venir concernant la prochaine convention décennale de l'éducation État-Pays.

Dans le même temps, nous devons dire ce qui fonctionne. Les équipes sont mobilisées, des actions de prévention sont menées. L'accompagnement des élèves à besoins particuliers est organisé et le climat scolaire reste globalement favorable. Mais les signaux d'alerte existent, comme il a été dit : vapotage, conduite à risque, décrochage en BTS pour des raisons financières, et ils montrent que l'accompagnement humain doit être renforcé au LUT. Ainsi, à travers ce compte financier, nous voyons que la question n'est plus seulement budgétaire, elle est territoriale, éducative et sociale.

Donc, le groupe Tavini huiraa tirera votera favorablement ce compte financier 2023 parce qu'il traduit une gestion sérieuse. Mais nous voulons que ce vote soit accompagné d'actions, que l'internat soit réhabilité rapidement, que le transport soit enfin traité comme un facteur de réussite scolaire, que les moyens d'enseignement de ce pôle historique des *Îles-sous-le-vent* soient adaptés et sanctuarisés. Nous défendons ici le droit pour un jeune des *Îles-sous-le-vent* de choisir son avenir, sans être contraint de quitter son archipel trop tôt.

Merci.

La présidente : *Merci bien,* Heinui.

Plus d'interventions, les membres de la commission ?

Madame la ministre.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci bien* pour vos observations et vos questions.

Alors, effectivement concernant les comptes financiers qui relèvent ici de 2023, j'ai bien pris connaissance des demandes qui visent à présenter des comptes financiers plus à jour, en tout cas N-1, N-2.

Et pour votre information, nous avons justement migré vers une application numérique Opale et nous espérons que cette application va permettre à nos agents comptables de restructurer un peu tout cela et de fournir les comptes financiers dans les délais. En tout cas la DGEE y travaille, mais pas seule ; elle travaille notamment avec les agents comptables des établissements qui restent toujours des retours précieux pour améliorer le retour des comptes financiers.

Concernant la présence aux commissions du ministère de l'éducation, il y aura effectivement quelqu'un. Autant que possible je serai présente, parce que vous dites que les commissions sont chronophages, mais ce qui m'intéresse, ce sont les échanges que vous organisez. Parce qu'au-delà de présenter des comptes financiers, on va dire, qui sont un peu en retard, c'est au sein de ces commissions que j'entends les difficultés réelles du terrain et que je prends connaissance, pour pouvoir apporter en tout cas des réponses à court, moyen et long terme lorsque cela est possible.

Vous évoquez effectivement des réalités qui sont connues au lycée de Uturoa mais aussi sur l'ensemble de la Polynésie. À Uturoa effectivement, concernant les internats, en tout cas l'internat qui a été fermé — vous l'avez vu notamment, vous avez eu l'opportunité de rencontrer nos services qui ont œuvré en conséquence aux côtés de l'établissement et qui a lancé les procédures nécessaires pour les travaux dans son ensemble — donc avec le permis de construire, on va pouvoir poursuivre déjà cette réhabilitation.

Mais la question de l'internat ne vise pas, en tout cas à mon sens, uniquement les bâtis. Il y a toute la politique d'internat qui est chère à mon cœur et qui me semble essentielle d'y retravailler de manière globale, qui va bien sûr prendre en compte les besoins en termes de réhabilitation, d'entretien,

d'équipement, mais il y a aussi surtout tout l'accompagnement nécessaire pour nos familles. Parce qu'effectivement, s'il y a des filières qui ferment, s'il y a des diplômes qui n'apparaissent plus parce que justement nous n'avons pas les formations nécessaires pour accompagner nos élèves, il y a l'accompagnement des familles, mais il y a aussi l'accompagnement de nos élèves et de nos familles, donc ensemble sur tout ce qui relève de l'orientation.

Vous évoquez effectivement que les moyens mis à disposition par l'État, si c'est un soutien pour les cartes de formation qui sont mises en œuvre, bien qu'il y ait des points de départ qui sont discutés avec notre partenaire, pour avoir participé à la réflexion des cartes de formation, on essaye au maximum, avec les moyens dont nous disposons, d'infléchir ces cartes de formation pour qu'elles puissent répondre aux besoins de nos élèves, et notamment au lycée de Uturoa. Donc, c'est un chantier que l'on va poursuivre avec la prise en compte du *bottom-up* qu'il y a eu notamment lors des états généraux et qui constitue des pistes non négligeables et concrètes pour trouver déjà des solutions à court terme, sans avoir forcément à devoir réformer complètement les programmes ou les cartes de formation. Donc, on peut apporter des réponses à court terme, et c'est le travail au fait que l'on va mener notamment avec l'orientation.

Les transports. Les transports, c'est le nerf de la guerre. Nous connaissons tous et toutes les difficultés que nous pouvons rencontrer. Et avec les services de la DGEE mais aussi la direction des transports, nous avons commencé en tout cas à poser un cadre de travail qui va nous permettre de manière stratégique et progressive de travailler la revalorisation des tarifs, qui ne va pas seulement être pour les élèves du lycée de Uturoa, mais bien une étude globale des transports, pour que l'on puisse trouver des solutions mais pas juste à notre échelle, avec un travail de proximité. En tout cas, c'est ma méthode de travail à moi, un travail de proximité avec nos transporteurs qui eux aussi rencontrent des difficultés, mais aussi avec tous nos personnels des établissements qui ont eux aussi une autre manière de voir les difficultés et qui peuvent être forces de proposition. Et donc, ce n'est pas juste pour Tahaa ou pour Moorea, mais c'est vraiment une réflexion globale sur laquelle je souhaiterais que l'on se pose, en partenariat bien sûr avec mon collègue en charge des transports, pour pouvoir apporter des solutions à court terme. Mais surtout à long terme parce que l'idée, c'est de ne plus fonctionner uniquement sur du provisoire, du provisoire qui peut s'étendre, mais bien de se poser sur des choses que je souhaite sincèrement durables.

Voilà. *Merci bien.*

La présidente : *Merci bien,* Madame la ministre.

Oui, Heinui.

M. Heinui Le Caill : Merci, Madame la ministre, pour ces annonces.

Concernant le transport, comme tu le sais, la commission de l'éducation a mené une mission d'information. Au bout d'un an, nous avons fait un bilan avec les différents ministères. Effectivement, il faudrait qu'on en parle, qu'on discute de ça, c'est important pour la réussite de nos enfants.

Peux-tu nous donner des détails par rapport au transport scolaire de Moorea, puisque c'est un nouveau transporteur qui a la charge de cette mission-là à partir de lundi ? Comment ça va se passer ? Le contrat va durer combien de temps ? Nous savons que certains chauffeurs de Moorea sont un peu inquiets. Est-ce qu'ils vont être repris par le nouveau transporteur ? Il y a plusieurs questions qui se posent. Voilà, c'est ma première question.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Concernant Moorea, les étapes, en tout cas les travaux, l'appel d'offres qui a été lancé par mon prédécesseur avec les services pour identifier des transports qui garantissent la sécurité des élèves et qui vont nous permettre d'acheminer nos élèves à l'école, en tout cas dès lundi, a été donnée sans suite.

Ce qui a été décidé, grâce notamment à l'expertise et aux compétences de mes services que je tiens sincèrement à saluer parce qu'elles ont œuvré pour que nous puissions trouver des solutions rapides, nous allons travailler avec un transporteur qui nous a garanti et qui s'est engagé à nous fournir des bus réglementés, en sécurité, avec des chauffeurs qui fourniront les derniers d'ailleurs documents qui nous permettront de garantir la sécurité des transports à partir de lundi. D'ailleurs, aujourd'hui, les derniers bus doivent partir sur Moorea. Ça, c'est la première réponse.

Nous allons donc fonctionner, de février à juillet, sur des modalités qui vont nous permettre d'assurer le transport sereinement. Et ensuite, nous allons relancer un appel d'offres pour un an d'abord, qui va nous permettre parallèlement de lancer des travaux pour travailler justement sur la revalorisation des tarifs que j'évoquais tantôt. Et ce travail qui va durer, on va dire, une année scolaire va nous permettre ensuite de relancer un appel d'offres plus tard, ultérieurement, mais pour une durée plus longue et durable.

Voilà les éléments en tout cas incontournables qui me semblent importants à vous communiquer aujourd'hui. Il y a 1 687 élèves qui ont attendu d'être transportés, avec des familles dont nous avons entendu l'inquiétude. La solution qui a été posée ici n'est pas une solution qui m'est apparue comme ça du jour au lendemain de ma nomination. C'est une solution qui a été étudiée par les services en charge des transports de la DGEE, en lien bien sûr avec le service financier, et il fallait répondre à la demande de nos élèves et de nos familles. Et suite à toute l'expertise qui a été menée, c'est la solution qui en tout cas va nous permettre de rendre un service public digne de ce nom à partir de lundi. Maintenant, la consigne que j'ai donnée au service, c'est de ne pas se poser sur cette solution, qui reste encore une fois provisoire, mais que je souhaite plus approfondie pour un service durable.

Voilà.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Oui, Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Tout d'abord, merci bien, Madame la ministre. Merci bien pour cette solution rapide et provisoire suite à une longue période d'inquiétude subie par la population de Moorea s'agissant des nombreuses difficultés rencontrées par les enfants, les parents et l'ensemble de la population de Moorea. Encore merci pour cette solution provisoire.*

Encore une fois, merci de vouloir trouver une solution à long terme pour éviter que l'on ne commette à nouveau une erreur. Les gens, la population en ont tellement souffert et étaient très inquiets. Ce quotidien qui a duré près de trois ans a vraiment fait souffrir les parents, et nous espérons que la solution que l'on mettra en place et pour laquelle nous allons opter sera vraiment la meilleure, la plus sûre et la plus solide possible.

Vous, tout comme nous, ne devez pas oublier que nous devons travailler ensemble. En effet, il arrive parfois que nous, élus de Moorea, soyons surpris par certaines situations qui ont lieu alors que nous n'avions pas été informés de cela. Ce sont les gens ou bien les médias qui nous apprennent cela. Depuis nos débuts, il aurait fallu que l'on travaille tous ensemble afin que nous soyons également informés de tout ceci.

Car, suite à la nouvelle que vous venez d'annoncer aux gens aujourd'hui à la télévision, un coup de fil des chauffeurs de bus de Monsieur Warren a également retenti pour savoir quel serait leur devenir, quel serait leur... En effet, plusieurs d'entre eux sont en difficulté car cela fait six mois qu'ils n'ont pas perçu leur salaire, tout comme les accompagnateurs qui les assistent dans le bus. Leur vie a vraiment été chamboulée. Qu'en est-il de leur situation aujourd'hui ? Vont-ils être licenciés ou bien seront-ils repris par le nouveau délégataire ? Je vous en parle parce que ces chauffeurs m'ont contacté et m'ont fait part de leur situation. J'en profite puisque nous avons commencé à parler de la situation de Moorea. Encore une fois, merci pour cette nouvelle mesure qui, nous l'espérons, répondra à cette problématique qu'endure la population de Moorea jusqu'à ce jour.

Merci.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci bien, Monsieur Tapati, pour ces questions.*

Avant d'annoncer la nouvelle concernant le transport scolaire de nos enfants à Moorea, j'ai contacté Monsieur Warren pour le remercier chaleureusement de l'aide qu'il nous avait apportée s'agissant de nos enfants. D'un.

De deux, il faut que... Je vais le rencontrer demain — on devait se voir hier mais l'on a repoussé cela à demain — et nous allons échanger avec Warren sur cette situation. Je vais également l'entendre à ce sujet. Après, il y a les chauffeurs de bus : « mon travail est de transporter les enfants ». Il ne m'a pas fait part de cette problématique que vous nous exposez aujourd'hui dans cet hémicycle.

Toutefois, je sais que ces personnes exercent également une autre activité en parallèle de leur fonction de chauffeur de bus, et qu'ils ont leur statut. J'attends d'échanger avec Warren, car je n'ai pas tous les éléments en main... Certaines des informations que vous mentionnez ne m'ont pas été communiquées. Cela étant dit, ma priorité, c'est que le transport de ces élèves soit assuré dans de bonnes conditions.

Merci bien.

La présidente : Oui, Bruno ?

M. Bruno Flores : *Oui. Madame la ministre, bonjour. Je vous remercie bien pour vos propos.*

Cette question vaut également pour l'ensemble des îles. Plusieurs préoccupations nous ont été remontées concernant nos jeunes, notamment ceux qui poursuivent leurs études à l'Université

Une fois le BAC obtenu, ils ne bénéficient plus de la prise en charge du transport pour revenir des îles vers Tahiti. Pourtant, ils font des efforts dans leurs études. Mais certaines familles n'en ont pas les moyens ; elles ne disposent d'aucune ressource.

Aujourd'hui, dans certaines fratries, des frères et sœurs doivent utiliser leurs propres allocations pour financer le billet avion afin de pouvoir poursuivre leurs études.

La question : ne serait-il pas possible que vous examiniez cette situation afin de permettre à ces jeunes de continuer leurs études après le BAC ? Car tel est l'enjeu aujourd'hui. Dès lors qu'ils obtiennent leur BAC, ils ne bénéficient plus de cette prise en charge.

Voilà la question.

Merci bien.

La présidente : *Merci.*

Madame la ministre.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Monsieur le représentant de Raivavae, bonjour. Je vous remercie beaucoup pour cette question.* Merci beaucoup pour cette question.

Alors effectivement c'est un sujet qui doit être travaillé de manière globale, encore une fois, avec les services de la DGEE. Je n'ai pas encore eu le temps de me pencher sur tous ces sujets. Je ne m'avancerai pas, aujourd'hui. Mais dans le cap que j'ai pu, au fait, sur lequel j'ai pu communiquer lors de ma prise de fonction et qui est conforme, en tout cas, à ce que nous attendons au sein du gouvernement, c'est justement qu'il y ait une continuité dans le parcours scolaire de nos élèves. Donc bien évidemment

qu'après le BAC, la phase du BAC, il y a tout un travail à amorcer pour qu'avec l'enseignement supérieur, il y ait une continuité et le travail avec les services que je souhaite mettre en place pour répondre à cela ne vise pas que le parcours universitaire.

Je souhaite également que l'on ait une réflexion approfondie et globale parce qu'il y a d'autres réussites que je souhaiterais également mettre en valeur : la réussite dans un parcours artistique, la réussite dans un parcours en lien avec l'environnement comme l'agriculture. Donc il n'y a pas que ces élèves-là qui sont concernés. Il y a aussi d'autres élèves qui ne vont peut-être pas jusqu'au BAC, mais qui sont en mesure d'avoir une certification plus courte qui leur permet de sortir avec quelque chose pour pouvoir faire partie d'une société qui va considérer leurs talents et leurs atouts et pour lesquels ils vont se sentir bien impliqués dans l'économie de notre Pays qui répond notamment aux observations de nos représentants tout à l'heure qui ont évoqué, au fait qui vont répondre à de vrais besoins économiques avec une vision sur du long terme.

Donc voici aussi un chantier qui a déjà commencé mais qui nécessiterait certainement d'avoir des orientations plus précises à court terme, à moyen terme et à long terme pour qu'on ne puisse pas juste se projeter dans 10 ans mais, qu'est-ce qu'on peut faire déjà avec les moyens que l'on a pour l'année N+3 et avancer progressivement ? Et je pense que c'est ces projections à court terme et à moyen terme qui vont nous permettre, ensuite, d'avoir une vision beaucoup plus précise sur le long terme.

Voilà quelques réponses.

La présidente : *Merci bien.*

Oui, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, merci beaucoup pour ton intervention qui est très rassurante parce que c'est exactement ce que notre vision de la formation, notre souhait de considérer tous nos élèves, notamment ceux en décrochage scolaire et donc c'est comme ça que j'entends ton intervention et je te remercie pour ça. Et donc je pense que tu vas être ravie de participer avec nous à l'organisation de ce forum. Eh bien, oui, je vends notre projet aujourd'hui. C'est un travail collectif que l'on doit mener. Et merci en tout cas pour ces perspectives qui sont très encourageantes et très intéressantes et ce sera avec plaisir que... J'espère que nous pourrons travailler très rapidement ensemble. *Merci bien.*

En tout cas, nous avons déjà contacté l'IEN du CJA et nous avons l'intention également de rencontrer le CIO que nous avons déjà rencontré, mais que nous allons rencontrer à nouveau pour expliquer le nouveau format du forum. Parce que, bon, je le dis clairement aujourd'hui, c'est une co-organisation avec certains établissements scolaires relevant du second degré évidemment, des lycées notamment professionnels, qui nous accompagnent pour l'organisation de ce forum, pour que ce forum, en fait, soit pensé par les élèves, pour les élèves. Que ce ne soit pas un format pensé par les adultes qui ne correspondrait pas du tout à leurs besoins et aux besoins de notre Pays.

Voilà. Merci beaucoup.

La présidente : *Merci bien.*

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Je pense que nous allons passer à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Nous passons au vote. L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité.

Article 2

La présidente : Donc même procédure pour l'article 2. Même vote.

Merci bien.

Article 3

La présidente : Pour l'article 3, même vote. *Merci.*

Article 4

La présidente : Pour l'article 4, même vote.

Article 5

La présidente : Pour l'article 5, même vote.

Article 6

La présidente : Pour l'article 6, même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAA'A ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M.M les représentants Mike Cowan et Heinui Le Caill

La présidente : Je pense qu'on va faire un dernier rapport.

C'est pour le rapport n° 2-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée professionnel de Faa'a et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement, Madame la ministre, d'exposer l'économie générale du projet. *Merci.*

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Nous allons maintenant évoquer ici l'approbation du compte financier 2023 du lycée professionnel de Faa'a et l'affectation de son résultat.

Un lycée qui accueille particulièrement, majoritairement en tout cas, des élèves issus d'écoles inscrites dans le réseau d'éducation prioritaire et qui a, au fait, investi progressivement en faveur d'équipements ou de travaux qui permettent d'offrir un cadre sécurisant et favorable aux apprentissages et c'est donc sur ce rapport que nous allons travailler.

La présidente : *Merci bien.*

Le rapporteur de ce texte est Monsieur Heinui Le Caill.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Compte financier 2023 du lycée professionnel de Faa'a et affectation de son résultat.

En 2023, les effectifs en personnel de l'établissement comptent 5 personnels supplémentaires par rapport à 2022 et passent donc de 149 à 154 personnels tous confondus.

L'établissement comptabilise 842 élèves en 2023 dont 71,9 % d'élèves boursiers et 57 % issus de familles défavorisées. L'établissement dispose d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) composée de 8 élèves inscrits au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) avec des emplois du temps individualisés.

Entre 2022 et 2023, les résultats aux examens sont en baisse pour les BTS, les CAP et les mentions complémentaires. Ils sont en progression pour le baccalauréat professionnel avec un taux de réussite de 84,4 %. De manière générale, les candidats qui ne réussissent pas aux examens sont en grande majorité des élèves qui ne se présentent pas régulièrement en cours et qui passent donc les examens dans de mauvaises conditions.

Entre 2022 et 2023, les moyens financiers diminuent légèrement, passant de 228 millions F CFP à plus de 214 millions F CFP (soit une diminution de -5,8 %).

S'agissant des comptes financiers :

En 2023 : En section d'investissement, les recettes s'élèvent à plus de 16,8 millions F CFP et les dépenses à plus de 11,52 millions F CFP, pour un résultat bénéficiaire de 5 362 356 F CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent les 198 millions F CFP et les dépenses les 183,52 millions F CFP, pour un résultat bénéficiaire de 14 485 416 F CFP qui sera affecté au compte 10681 « Établissement ».

Le fonds de roulement s'établit à 36 035 812 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 10,84 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement est de 74 jours de fonctionnement, traduisant la bonne santé financière de l'établissement.

Examiné en commission le 20 janvier 2026, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- les travaux à effectuer, qui concernent principalement les sanitaires de l'établissement ;
- les différentes causes du décrochage scolaire ainsi que les actions menées par l'établissement pour y remédier ;
- les conséquences de la problématique liée à l'absentéisme du personnel de vie scolaire sur le fonctionnement et la sécurité de l'établissement ;
- la mise en place de nombreux partenariats avec différents professionnels pour faciliter la recherche de stages professionnels des élèves ;
- enfin, les bienfaits de la reprise des séances relatives à l'éducation sexuelle.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée professionnel de Faa'a et portant affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, chers collègues, je vous demande et vous propose de voter pour.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Oui, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui. Merci, Madame la présidente. Je voudrais aussi saluer — parce que je ne l'ai pas fait tout à l'heure et je l'ai oublié — notre ministre de l'éducation sortant, Monsieur Ronny

Teriipaia, et le remercier pour son implication durant ces trois dernières années, et lui souhaiter un bon retour dans le monde de l'éducation d'où il vient.

Le lycée professionnel de Faa'a est l'un des plus gros établissements d'enseignement à Tahiti, ce qui lui vaut une attention de tous les instants, justifiée.

Entre 2021 et 2023, les effectifs scolaires n'ont cessé de croître pour totaliser 842 élèves dont une grande majorité en BAC PRO. Parallèlement, le niveau d'encadrement, enseignants comme non-enseignants, a vu l'arrivée de cinq personnels complémentaires pour un total de 154.

Et contrairement à l'image négative qui lui colle trop souvent à la peau, le LEP de Faa'a n'a pas à rougir de ses résultats pédagogiques, bien au contraire. Et pour cause, sur les 265 candidats en quête d'un diplôme, qu'ils soient CAP, BEP, BTS ou BAC, 210 ont décroché le précieux sésame en 2023, soit un taux de réussite remarquable de près de 80 %.

Du point de vue strictement comptable à présent, les voyants sont également au vert, témoignant d'une très bonne gestion, avec des excédents comptabilisés tant en section de fonctionnement qu'en investissement, pour des montants respectifs de 14 500 000 F CFP à peu près. Et après deux années moins glorieuses, le niveau du fonds de roulement est reparti à la hausse pour un peu plus de 36 000 000 F CFP à la fin de l'exercice, ce qui équivaut à 74 jours d'autonomie.

Donc, je ne vais pas m'étendre davantage, puisque dans le rapport, on a souligné également les besoins de cet établissement — on les connaît —, mais surtout axer l'intervention sur tous les encouragements nécessaires à cet établissement qui, effectivement, souvent, a une mauvaise image qui lui colle à la peau et qui doit être vue sous un autre angle, parce qu'il y a une équipe pédagogique aussi qui s'investit beaucoup et un encadrement bien présent et un soutien. Donc, voilà, essayer aussi de les voir d'un œil beaucoup plus positif.

Merci.

La présidente : *Merci bien, Madame Tepuaraurii.*

Oui, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci bien,* Madame la présidente.

Nous examinons à présent le compte financier 2023 du lycée professionnel de Faa'a.

Sur le plan budgétaire, les résultats sont positifs. Je remercie ma collègue Tepuaraurii pour son intervention. Du coup, la mienne va la compléter. L'établissement présente un excédent et reconstitue son fonds de roulement. Mais ce que nous avons constaté en commission du 20 janvier c'est que cet excédent n'est pas un confort : il a été immédiatement réinvesti dans la sécurité — comme l'avait dit Madame la ministre —, dans les équipements pédagogiques, dans l'amélioration des conditions de vie des élèves.

Autrement dit, cet établissement ne s'est pas enrichi : il a rattrapé des besoins essentiels. Et il l'a fait avec une équipe engagée, que nous saluons et à qui nous adressons nos encouragements et nos remerciements. Belle année du cheval de feu, année qui se veut être une année de bouleversements que j'espère positifs pour nos établissements scolaires, nos élèves et nos équipes pédagogiques.

Le LEP de Faa'a c'est un lycée qui remplace des climatiseurs hors service depuis plus de 20 ans ; un lycée qui remet aux normes ses installations incendie ; un lycée qui équipe son internat en machines à laver pour améliorer le quotidien des élèves ; un lycée qui installe du solaire pour réduire ses charges ; un lycée qui embellit ses espaces avec des projets portés par les jeunes eux-mêmes. Bref ! Un lycée qui fait preuve d'ingéniosité pour bien fonctionner, mais cela ne peut devenir la norme.

Malgré une image souvent dégradée, ce lycée avance. Et lorsqu'un établissement fait sa part, la responsabilité du politique est de faire la sienne. Faire la nôtre, aujourd'hui, c'est d'abord répondre à l'urgence de la sécurité humaine, et en l'occurrence celle de nos élèves, de nos enfants.

Nous avons entendu le proviseur nous dire qu'à l'internat des garçons, un seul maître d'internat assure la surveillance de près de 90 élèves, certains soirs.

Un seul adulte.

Dans ces conditions, il nous a dit très clairement qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité de ses élèves. Il envisage même de fermer une partie de l'internat pour ne pas prendre le risque qu'un drame se produise. Et ce n'est pas une difficulté d'organisation interne. C'est une question de moyens humains.

Nous demandons donc qu'une réponse immédiate soit apportée au renforcement des personnels de vie scolaire, en priorité dans les établissements accueillant un public fragile. Parce que dans un établissement qui accueille un public fragile, la vie scolaire n'est pas seulement une fonction de surveillance. C'est le cœur de la prévention du décrochage, des violences et des conduites addictives.

Sur ce point, les témoignages que nous avons entendus sont extrêmement forts.

Nous avons entendu l'infirmier nous dire que les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle ont permis de faire passer le nombre de grossesses d'une vingtaine à deux. C'est un résultat positif. Mais en même temps, il nous a parlé du travail quotidien avec le CPSA, de la circulation du *paka* et de l'*ice*, de la nécessité d'une présence constante auprès des élèves. Cela prouve que la prévention fonctionne quand on lui donne des moyens.

Nous avons entendu les enseignants nous parler d'élèves qui arrivent avec un sentiment d'échec déjà installé, d'orientation subie, d'absentéisme qui mène au décrochage. Nous avons entendu les parents nous dire combien il est difficile de mobiliser des familles elles-mêmes en difficulté. Et nous avons entendu les élèves nous dire leur attachement à leur lycée et leur volonté d'en redorer l'image.

Cela doit nous conduire à changer de regard.

Le lycée professionnel de Faa'a n'est pas un lycée en difficulté. C'est un lycée confronté à des défis sociaux majeurs pour notre Pays. Investir dans cet établissement, ce n'est pas seulement soutenir une structure scolaire. C'est investir dans la cohésion sociale.

À ces enjeux humains s'ajoutent des enjeux d'infrastructures qui dépassent le seul ministère de l'éducation. L'accès au lycée se fait aujourd'hui par une route dégradée, dangereuse pour les bus et pour les familles. La question du parking et de l'organisation des flux relève d'une réponse interministérielle avec l'équipement et la DTT. C'est un sujet transversal, et il faut agir. Parce qu'un lycée ne peut pas fonctionner correctement si l'on ne peut y accéder en toute sécurité.

La même logique vaut pour les travaux.

Nous avons entendu que des opérations prioritaires, comme la rénovation des sanitaires, ont été bloquées pendant des mois pour des raisons administratives. Un mois de blocage administratif, ce sont des élèves qui continuent d'utiliser des installations dégradées. Nous devons simplifier les procédures. Mais simplifier ne signifie pas déroger.

Enfin, à travers la situation du lycée professionnel de Faa'a, c'est la place de la voie professionnelle dans notre pays qui est posée. Nous ne pouvons plus considérer ces filières comme des voies par défaut. Elles sont une chance pour nos jeunes et un levier pour le développement économique de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Le travail engagé sur la cartographie des formations et des métiers d'avenir doit avancer. Former des jeunes en lien avec les besoins de leur pays, c'est préparer l'avenir.

Le groupe Tavini huiraatira votera favorablement ce compte financier.

Mais ce vote est un vote d'exigence.

Un vote pour renforcer immédiatement les moyens de vie scolaire et d'internat. Un vote pour accélérer les travaux essentiels et sécuriser les procédures.

Un vote pour qu'une réponse interministérielle soit apportée sur l'accès, les transports et les aménagements.

Un vote pour donner à la voie professionnelle la place stratégique qu'elle mérite.

Parce que ces 842 élèves ne sont pas des statistiques. Ce sont les futures forces vives de notre Pays. Et ce que nous faisons pour eux, nous le faisons pour notre avenir partagé.

Merci de votre attention.

La présidente : *Merci bien.*

Je pense que la discussion étant terminée.

Madame la ministre, oui ?

Oui, Heinui.

M. Heinui Le Caill : Oui, une question par rapport au système, au SSI, système de sécurité incendie. Pratiquement la majorité de nos établissements du second degré ne sont pas aux normes. Il me semblait que la difficulté, qu'il n'y avait qu'une seule entreprise, voire une seule personne agréée jusqu'à aujourd'hui. Il me semble que les choses ont évolué. Il y a un jeune qui s'est lancé, qui va être agréé, qui pourra peut-être assurer cette mission. La personne actuelle n'a pas le temps de s'occuper de nos établissements scolaires, d'où la crainte de nos *maires*, qui accueillent ces lycées ou ces collèges, de devoir les fermer par sécurité, tout bonnement.

Les lycées qui ont des internats sont obligés souvent d'embaucher des personnes, une société de sécurité pour assurer la surveillance en soirée. Est-ce que les choses ont évolué à ton niveau ? Est-ce que tu as des informations à ce niveau-là ?

Autre questionnement, c'est par rapport à... Il me semble qu'il y aura une réforme du BAC, du BAC PRO en France, où deux semaines seront rajoutées en terminale avant le BAC et ces deux semaines sont prises en charge par l'État. Est-ce que ça va être appliqué aussi ici ? J'imagine certainement que oui. Et est-ce que l'État va prendre aussi en charge nos élèves qui sont obligés de faire deux semaines de stage professionnel, en plus, dans le courant de l'année ?

Merci bien.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci bien* pour la question, Heinui.

Alors effectivement concernant les SSI, il y avait jusque-là un seul prestataire. Deux autres prestataires ont été identifiés. Ils sont justement en relation avec nos services de la DGEE, nos services compétents, pour voir un petit peu : comment est-ce qu'on peut poursuivre les études et les travaux qui ont été pensés ? Et comment est-ce qu'on va mener avec eux ? Je ne vais pas m'avancer sur les identités ou

quoi, les contacts, en tout cas ont commencé avec les services et donc on aura évidemment un petit point de situation dans le courant de la semaine prochaine.

Concernant la réforme sur le baccalauréat je vais répondre à cette question plus précisément ou peut-être vous faire part d'une information tout simplement à la commission éducation jeunesse et sport parce que c'est quelque chose... C'est un point de discussion que nous devons avoir encore avec le vice-recteur que j'ai rencontré, dès ma prise de fonction, et avec qui les relations très cordiales nous permettront de faire avancer beaucoup de choses de manière positive et donc c'est une question effectivement qui fait partie des points de discussion.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Oui, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Oui, Madame la présidente.

J'ai interpellé le gouvernement, notamment *Madame la ministre*, même si ça ne relève pas directement de toi. Concernant la sécurité de nos enfants, surtout l'accès au lycée, donc la route qui n'est pas praticable, en tout cas pas en pleine sécurité. Est-ce que le ministère avait engagé des discussions avec le ministère des grands travaux ? Sinon, est-ce que tu pourrais envisager justement une discussion avec notre *ministre* Jordy.

Merci bien.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Merci Maurea pour ce petit rappel.

Alors effectivement c'est un point aussi que j'ai relevé dans les échanges du rapport de la commission que j'ai noté et que l'on va intégrer, en fait, dans les échanges avec les services pour qu'on puisse avoir un état des lieux des travaux, au fait, que l'on peut engager ou sur lesquels on peut discuter avec mon collègue Jordy et avec les services compétents, bien sûr. Alors, on n'apportera peut-être pas de réponse précise sur comment on va prendre en charge ? Qui fait quoi ? Mais l'idée, déjà, c'est de faire un état des lieux sur toutes ces questions, au fait, qui peuvent impacter l'accès à nos établissements scolaires. Pour le moment, on en est là. On a déjà fait un premier état des lieux. L'état des lieux est en cours de réactualisation et, maintenant, il faut l'affiner, mais en termes d'échéanciers et de livrables. Voilà la réflexion dans laquelle on va poursuivre, en tout cas, le travail avec les services.

La présidente : Oui, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Merci beaucoup, *Madame la ministre*.

Je tiens juste à rappeler le caractère urgent de cette demande du lycée professionnel de Faa'a et merci pour les prochaines commissions. Je pense que si toi tu n'y sièges pas, tu n'y siègeras pas, en tout cas tu dépêcheras quelqu'un de ton cabinet. Et c'est très important aussi pour les équipes pédagogiques, pour tous les acteurs, en fait, de nos établissements, les parents d'élèves et surtout nos élèves qui participent à ces commissions, de rencontrer, en fait, toutes les parties prenantes et que vous entendiez. Parce que lire un compte-rendu de commission, ce n'est pas la même chose que de vivre les interventions en commission. Parfois, elles sont poignantes ces interventions et, du coup, c'est pour ça qu'on monte un peu au créneau. Moi, je ne suis pas membre de la commission, mais j'y participe souvent. Et parfois, ce sont des interventions qui nous interpellent et qui réclament urgence d'intervention de notre part.

Donc, merci beaucoup, *Madame la ministre*.

La présidente : *Merci bien.*

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Nous allons passer à l'examen de la délibération, si vous voulez bien.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité.

L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

La présidente : Même procédure pour l'article 2.

Même vote ? *Merci bien.*

Article 3

La présidente : L'article 3, même vote ? *Merci.*

Article 4

La présidente : L'article 4, même vote ? *Merci bien.*

Article 5

La présidente : L'article 5, même vote.

Article 6

La présidente : L'article 6, même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Je pense qu'il est 12 h 10. Nous allons donc suspendre la séance. Nous reprendrons les travaux, si vous voulez bien, à 13 h 30. C'est bon ?... *Merci bien.*

Bon appétit !

(Suspendue à 12 heures 10 minutes, la séance est reprise à 13 heures 33 minutes.)

La présidente : *Nous allons reprendre.*

RAPPORT N° 3-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE HITIA'A ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M^{mes} les représentants Tevaipaea Hoiore, Frangélica Bourgeois-Tarahu et Maite Hauata Ah-Min

La présidente : Nous examinons le rapport n° 3-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Hitia'a et affectation de son résultat.

Donc, je demande à Madame la ministre d'exposer l'économie générale du projet.

Merci.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci bien.*

Nous allons effectivement évoquer les comptes financiers du collège de Hitia'a. Un collège, au fait, qui va aussi accueillir les Jeux du Pacifique 2027 avec des bâtiments entretenus, une équipe soudée, solidaire qui œuvre au service des élèves avec, néanmoins, au fait, un besoin, un grand besoin, d'un accompagnement notamment pour les élèves à besoins spécifiques particuliers — c'est ce que j'ai retenu — et qu'il sera essentiel bien sûr de revoir un petit peu en thème de maillage territorial pour qu'ils puissent accéder à une aide qui leur permettront d'avoir les mêmes chances que les autres.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

J'invite Tevaipaea, le rapporteur de ce dossier à...

M. Heinui Le Caill : Pardon, Madame, ce sera Maite qui lira le rapport.

La présidente : D'accord. Ce sera Maite qui présentera le rapport. *Merci bien.*

M^{me} Maite Hauata Ah Min : *D'accord, merci. Encore une fois, bonjour à toutes et à tous.*

Par lettre n° 8065/PR du 17 novembre 2025, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Hitia'a et affectation de son résultat.

Ouvert en 1996, le collège de Hitia'a est un établissement public d'enseignement conformément à la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée.

Les effectifs globaux du personnel du collège diminuent d'un personnel entre 2022 et 2023.

L'effectif scolaire diminue avec 244 en 2022 et 242 élèves en 2023. En 2023, 75,21 % des élèves sont issus des familles relevant des catégories socioprofessionnelles défavorisées (contre 77 % en 2022), 14,05 % des CSP moyennes (contre 18 % en 2022), 4,94 % des CSP très favorisées à favorisées (contre 5 % en 2022) et 5,8 % des CSP non renseignées (contre 1 % en 2022).

En 2023, il a été constaté que les élèves de 6^e présentent davantage de besoins identifiés en français, notamment en fluence, en maîtrise des constituants de la phrase et en orthographe. En mathématiques, ces besoins concernent principalement l'espace et la géométrie ainsi que la résolution de problèmes.

S'agissant des élèves de 4^e, il a été observé qu'ils présentent également davantage de besoins identifiés en français, en particulier en orthographe, en compréhension de l'écrit et en maîtrise des constituants de la phrase. En mathématiques, les besoins portent principalement sur l'espace et la géométrie, la résolution de problèmes, ainsi que l'organisation et la gestion de données et les fonctions.

S'agissant des taux de réussite de l'établissement en 2023, les résultats au diplôme national du brevet (DNB), tant pour la série générale que pour la série professionnelle, sont en baisse, avec des taux de réussite respectifs de 84,2 % (contre 93,7 % en 2022) et de 76,5 % (contre 91,3 % en 2022). Malgré cette diminution, ces résultats demeurent supérieurs à la moyenne académique.

Concernant l'orientation des élèves à l'issue de la classe de 3^e, en dépit d'une promotion active de la voie générale, le taux de passage vers la voie professionnelle reste élevé, avec 53,57 % des élèves, contre 42,86 % orientés vers la voie générale.

Par ailleurs, entre 2022 et 2023, les moyens financiers de l'établissement ont augmenté de 5,8 %, pour atteindre un montant de 38,86 millions de F CFP.

S'agissant des comptes financiers de 2023, en section d'investissement, les dépenses s'établissent à plus de 2,08 millions F CFP, pour un résultat déficitaire du même montant. Et en section de fonctionnement, les recettes atteignent 38,86 millions F CFP et les dépenses 39,56 millions F CFP, pour un résultat déficitaire de 738 424 F CFP qui sera affecté au compte 10 681 « *Établissement* ».

Le fonds de roulement s'établit à plus de 9,16 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 1,93 million F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement diminue, passant à 90 jours de fonctionnement en 2023.

Examiné en commission le 20 janvier 2026, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- la bonne santé des infrastructures de l'établissement ;
- les travaux de remise aux normes de l'établissement qui recevra les Jeux du Pacifique de 2027 ;
- la fermeture en 2024 de la classe ULIS du collège et la mise en place d'un dispositif de remédiation pour les élèves en difficulté scolaire et nécessitant une prise en charge spécifique ;
- la pénurie médicale locale et ses répercussions sur la santé et l'apprentissage des élèves du collège ;
- enfin, les moyens mis en place pour aider les parents d'élèves confrontés à certaines difficultés.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Hitia'a et affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

La présidente : *Merci bien,* Maite.

D'autres interventions ?... Tevaipaea.

M^{me} Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Madame la présidente. À toutes et à tous réunis en cet après-midi, bonjour.*

Nous examinons aujourd'hui le compte financier 2023 du collège de Hitia'a, avec un déficit de fonctionnement de 738 424 F CFP, un déficit global en incluant l'investissement de 2 822 860 F CFP.

Mais, que signifient ces chiffres ? Ils signifient que le collège a dépensé davantage qu'il n'a encaissé. Ils signifient aussi, et c'est essentiel, que ce déficit est maîtrisé, absorbé par un fonds de roulement de 9 161 746 F CFP, soit 90 jours de fonctionnement. Autrement dit, l'établissement n'est pas en danger. Il est financièrement solide.

La question n'est donc pas celle de la survie budgétaire. La question est celle du sens. Le collège de Hitia'a accueille 242 élèves en 2023. Parmi eux, 75,21 % sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, soit trois élèves sur quatre. Cela signifie que l'école ici n'est pas seulement un lieu d'instruction, c'est un rempart social, un lieu de stabilité, un lieu d'équilibre.

Les résultats au DNB série générale sont passés de 93,7 % en 2022 à 84,2 % en 2023. C'est une baisse, certes, mais le collège demeure au-dessus de la moyenne de Polynésie. Et pourtant, les évaluations montrent des fragilités importantes en fluence, en orthographe, en compréhension écrite et en résolution de problèmes. Pourquoi ? Parce que nous parlons d'un établissement où l'apprentissage ne se joue pas seulement sur le tableau noir. Il se joue aussi dans les conditions de vie ; il se joue dans la santé.

Il nous a été indiqué un manque de permanence au Fare Ora pour la prise en charge des élèves qui s'y rendent. Il nous a été indiqué que le bus dentaire ne passe pas au collège. Il nous a été indiqué que le

nombre d'élèves présentent des problèmes médicaux et dentaires et que l'absence de soins impacte directement leur capacité de concentration.

Essayons d'être lucides. Comment exiger de la maîtrise, de la concentration quand la santé de base n'est pas assurée ? Ici, la santé devient une variable pédagogique, et ce sujet dépasse le collège de Hitia'a. Il nous renvoie à l'organisation territoriale des services de santé en Polynésie française. Il nous renvoie aux inégalités d'accès aux soins dans certaines communes. Il nous renvoie à la coordination entre le pays, les communes et les services déconcentrés de l'État.

Pourtant, au milieu de ces difficultés, il y a des signes d'espérance. Le collège a mis à disposition un truck pour organiser des « Cafés parents ». Les élus saluent cette initiative. Les parents sont impliqués dans la vie scolaire. Ils participent, ils dialoguent, ils s'engagent. Ce lien collège-famille est peut-être l'un des leviers les plus puissants dont nous disposons. L'éducation ne se décrète pas uniquement dans les textes, elle se construit dans la confiance.

Sur le plan financier, 66 % des ressources de fonctionnement proviennent de subventions. Cela montre la dépendance structurelle des établissements au soutien public, mais cela montre aussi l'engagement du pays en faveur de l'éducation. Les dépenses d'investissement à hauteur de 2 084 436 F CFP concernent notamment des équipements techniques, du mobilier, des installations. Et rappelons que le collège est sélectionné pour accueillir des épreuves liées aux Jeux du Pacifique de 2027. Cela implique des mises aux normes, notamment pour la cuisine et l'accessibilité. Autrement dit, on prépare l'avenir.

Mais préparons-nous l'avenir éducatif ? Les effectifs sont passés de 262 élèves en 2021 à 242 en 2023.

La loi organique de 2004 nous donne compétence en matière d'éducation. Elle nous donne responsabilité. Elle nous donne aussi une obligation morale : adapter les politiques publiques aux réalités de notre territoire, et non l'inverse.

Mes chers collègues, ce compte financier est adopté sans réserve par le conseil d'établissement. Il est sincère, il est maîtrisé, il est conforme. Mais il révèle autre chose. Il révèle qu'à Hitia'a, le collège tient. Il tient grâce à la rigueur comptable, il tient grâce à l'engagement des équipes, il tient grâce aux parents. Il tient malgré des fragilités sanitaires structurelles.

La véritable question n'est donc pas de savoir si nous approuvons ce compte financier. La question est : que faisons-nous collectivement pour que les enfants de Hitia'a apprennent dans des conditions optimales de santé, de stabilité et de dignité ?

Un budget peut être équilibré. Une société, elle, doit être juste.

Je vous invite donc à voter ce texte, non comme un simple acte comptable, mais comme un engagement renouvelé en faveur de l'égalité des chances dans nos communes.

Merci bien de votre attention.

La présidente : *Merci bien*, Tevaipaea.

Il y a d'autres interventions ?... Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Madame la présidente.

Une intervention très courte et très factuelle. Juste effectivement pour relever qu'en 2023 et pour la troisième année consécutive — ça vient d'être dit —, les effectifs scolaires du collège de Hitia'a affichent une fréquentation en baisse : 20 élèves de moins entre les deux dates, puisqu'on est passés de 262 à 242, mais avec l'ouverture d'une classe ULIS à cette même rentrée. Donc sept adolescents supplémentaires ont pu intégrer l'établissement niché sur les hauteurs de la côte Est.

Durant cette même période, et sans savoir s'il y a un lien de cause à effet, nous observons que l'équipe d'encadrement (enseignants comme non-enseignants) a été réduite de cinq personnels. Avec quelles conséquences sur le fonctionnement de l'infrastructure ? Peut-être que vous pourrez nous le dire, Madame la ministre.

En revanche, les moyens financiers dédiés au fonctionnement ont été globalement maintenus autour de 39 millions F CFP. Toujours est-il qu'un résultat déficitaire est constaté en fonctionnement comme en investissement, à hauteur respectivement de 738 424 000 F CFP et 2 084 000 F CFP, ce qui ne me semble pas problématique en soi, puisque le fonds de roulement présente encore à la fin de l'exercice 90 jours d'autonomie, soit bien au-delà du niveau généralement préconisé.

Relevons enfin sur le plan pédagogique que si les taux de réussite au DNB séries générale comme professionnelle sont plutôt satisfaisants, car supérieurs à la moyenne académique. Ce qui est plus inquiétant en revanche, c'est de voir une proportion d'élèves de plus en plus réduite qui opte pour une orientation en seconde générale. Donc de moins en moins d'élèves qui vont vers la seconde générale et qui s'orientent ailleurs. Ceci étant, de seulement 42,86 en 2023, donc qui choisissaient la seconde générale, contre 54 % en 2020. Donc, voilà, juste cet élément à relever. Alors après, à savoir dans quelle direction ils vont, mais apparemment la seconde générale n'a pas le choix premier finalement dans l'orientation de ces jeunes-là.

Voilà. Juste quelques remarques factuelles.

Merci.

La présidente : *Merci bien*, Tepuaraurii.

D'autres interventions ? Non.

Madame la ministre.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci beaucoup* pour ces exposés et ces observations.

Effectivement, concernant les effectifs des personnels qui sont mis à disposition des établissements, il est vrai que le nombre de personnels est défini en fonction des élèves. Et donc, à ce jour, je n'ai pas eu en tout cas de retour sur un mauvais fonctionnement. Bien au contraire, les personnels sont présents.

En revanche, j'ai été alertée effectivement sur un nombre augmentant de signalements par rapport aux bagarres. Et donc avec la DVEEE, notre chef de département, qu'elle accompagne évidemment ; nous allons voir comment est-ce qu'on peut mieux accompagner l'équipe malgré cette baisse d'effectifs de personnel dans cet établissement.

Toujours en parlant d'effectifs de personnel, j'ai bien pris connaissance des difficultés que rencontraient notamment les équipes pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, comme je l'ai exposé tantôt en introduction. Et l'accompagnement de ces élèves, du coup, effectivement, se retrouve en difficulté. Et encore une fois, on revient à une étude approfondie et nécessaire du maillage du territoire sur ces structures spécialisées et peut-être — ce n'est qu'une hypothèse — que cela impacte aussi du coup le choix des élèves qui vont certainement moins vers les secondes générales. Mais il y a aussi le lien avec le collège de Taravao. Donc, ce sont des hypothèses de travail qui sont des pistes quand même à explorer pour voir comment est-ce que l'on peut accompagner davantage ces élèves. Après, il y a peut-être aussi une orientation sincère des élèves, un souhait sincère de tout simplement s'orienter vers des filières plus courtes, plus professionnalisantes, où la pratique prime on va dire sur les savoirs académiques. Et c'est une piste qui doit aussi attirer notre attention et qui doit nous permettre d'améliorer la carte des formations pour ces élèves de Hitia'a, mais aussi pour toute la côte concernée.

Je pense que j'ai répondu. Merci.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

D'autres questions ?... Non.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Nous allons passer à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Pas d'intervention, nous passons donc au vote. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien*.

L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

La présidente : Même procédure pour l'article 2 : même vote. *Merci bien*.

Article 3

La présidente : Pour l'article 3, même vote. *Merci*.

Article 4

La présidente : L'article 4, même vote. *Merci bien*.

Article 5

La présidente : L'article 5, même vote. *Merci*.

Article 6

La présidente : L'article 6, même vote.

L'ensemble de la délibération est donc adopté à l'unanimité. *Merci bien*.

Nous allons passer au rapport... Oui ?

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Pardon, Madame la présidente, merci.

Madame la ministre, nous avons eu la belle surprise de rencontrer nos collégiens de Makemo, qui nous ont d'ailleurs offert une belle prestation, et nous avons eu des échanges avec les encadrants. Je profite en fait de ta présence — c'est pour ça que j'ai attendu la fin de l'examen du précédent dossier — pour t'interpeller sur les problématiques de nos enfants, notamment ceux des Tuamotu.

Outre le transport, il y a le décalage entre la rentrée en internat et la rentrée effective dans les classes. Ce décalage met en difficulté nos élèves qui n'ont pas de point d'accueil lorsque l'internat ouvre, notamment en même temps ou après la rentrée. En fait, c'est un peu compliqué pour eux.

Puis, certains établissements obéissent à la règle — comment dire ? — uniforme de présenter un même document d'information aux familles. Mais il y a un établissement qui a son propre fonctionnement.

Est-ce qu'il ne serait pas possible d'harmoniser tout ça pour que les parents soient informés de la même procédure et du coup s'engagent dans les mêmes démarches ?

Ensuite, on nous a aussi interpellés sur les identifiants des familles d'accueil, parce que les enfants qui sont accueillis en internat doivent, dans leur formulaire d'inscription pour les internats, identifier des correspondants sur Tahiti. Sauf que parfois les correspondants ne sont pas toujours en réelle communication avec les familles. Et souvent nous avons, par exemple, des enfants qui, lorsqu'ils tombent malades dans la semaine, ne peuvent pas rester en internat, n'ont personne vers qui se tourner à l'extérieur parce que l'internat n'est pas fait pour accueillir les enfants en difficulté sanitaire, malades. Et donc du coup, il faudrait peut-être aussi une évaluation à ce niveau-là pour permettre à nos enfants de ne pas subir la maladie toute la semaine, attendre la fin de semaine pour justement être mieux accompagnés sur le plan sanitaire.

Voilà quelques petites observations que j'ai pu retenir. Mais il y en a d'autres, on reviendra vers toi lorsqu'on aura la liste des observations qui nous ont été formulées.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien*, Maurea.

RAPPORT N° 9-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DU TE FARE IAMANAHA – MUSÉE DE TAHITI ET DES ILES ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M^{mes} les représentants Steve Chailloux, Teremuura Kohumoetini-Rurua et Thilda Garbutt-Harehoe

La présidente : Nous allons continuer sur le rapport n° 9-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Merci beaucoup.

Nous passons donc effectivement au compte financier de l'exercice 2024 du Te Fare Iamanaha, un musée en plein essor, en plein développement depuis notamment sa rénovation avec une redynamisation globale, tant sur le plan structurel aussi. Et un accès au grand public qui s'intéresse un peu plus au Musée de Tahiti et des Îles ; et que le musée s'efforce encore, fournit encore des efforts pour rendre notre musée beaucoup plus accessible, avec une envie sincère de pouvoir proposer des activités ou tout simplement des modalités d'accueil qui répondent davantage à notre population locale.

Voilà. *Merci.*

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Je demande au rapporteur de faire une présentation du rapport. Oui, Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, Madame la présidente. Je réitère mes salutations à tous.

Par lettre n° 5911/PR du 27 août 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles et affectation de son résultat.

Pour cet exercice 2024, l'effectif en personnel de l'établissement s'établissait à 22 agents, comme l'an passé. Les charges de personnel inscrites aux dépenses de 2024 s'élèvent à près de 108 millions F CFP (soit + 2 millions par rapport à 2023), ce qui représente 46 % du budget de fonctionnement.

Parmi les faits marquants et activités de l'établissement en 2024, voici ce que l'on a relevé :

- 64 258 visiteurs pour une année d'exploitation pleine (contre 54 486 visiteurs en 2023) ;
- un programme riche d'évènements et d'expositions, notamment l'exposition temporaire *Hōrue : vagues d'hier et d'aujourd'hui*, l'accueil de la flamme olympique et la participation à divers projets culturels nationaux ;
- de plus, des acquisitions et des dons ;
- des opérations de récolement et d'inventaires ;
- la signature de conventions de partenariat avec des musées de Nouvelle-Zélande et de Chine ;
- la participation à des productions éditoriales.

Ainsi, en section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 258 045 699 F CFP et les dépenses, à 231 868 847 F CFP, pour un résultat excédentaire de 26 176 852 F CFP affecté au compte 1 068 « *Autres réserves* ».

En section d'investissement, les recettes atteignent 163 681 515 F CFP et les dépenses s'établissent à 72 551 888 F CFP, pour un résultat excédentaire de 91 129 627 F CFP.

Le compte financier de l'établissement présente donc un résultat global excédentaire de 117 306 479 F CFP, augmentant ainsi son fonds de roulement qui s'établit dorénavant à 189 237 321 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

Lors des travaux en commission du 10 février 2026, les échanges ont permis d'aborder principalement l'évolution de la visibilité, de la symbolique et de la fréquentation du musée.

En effet, si auparavant le Musée de Tahiti et des Îles pouvait être perçu comme un lieu réservé aux touristes et aux visites scolaires, tendance par ailleurs générale constatée dans les musées du Pacifique, les récents travaux entrepris ont apporté une dynamique nouvelle à l'exploitation de l'établissement et ont permis une hausse de la fréquentation. Par ailleurs, les expositions au musée, telles que « REGARDS » sur les personnes sans-abri de Papeete ou « FIER.E.S », contribuent à la démocratisation de l'établissement, l'objectif étant d'accueillir davantage de visiteurs locaux.

En outre, le musée recrutera sous peu un agent de médiation culturelle afin de professionnaliser les visites et adapter les discours et présentations des œuvres aux publics présents.

Enfin, des réflexions ont été menées sur l'articulation des projets culturels avec les autres structures du secteur ainsi que sur la dimension communautaire affichée dans les musées, notamment anglophones, avec une suggestion d'intégration dans les expositions de Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles en lien avec l'histoire du pays et des différentes communautés ethniques existantes en Polynésie française.

Ainsi, à l'issue des débats, le présent projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien*, Thilda.

Est-ce qu'il y a des interventions ?... Oui, Bruno.

M. Bruno Flores : *Merci, Madame la présidente.*

Le sujet aujourd'hui est le compte financier 2024 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles.

En 2024, notre musée a enregistré 421,7 millions de recettes pour 304,4 millions de dépenses. Il dit que l'exercice se clôt sur un excédent global de 117,3 millions. Il dit également que le fonctionnement est excédentaire de 26,2 millions, et que l'investissement dégage un solde positif de 91,1 millions. Il dit surtout que le fonds de roulement atteint désormais 189,2 millions contre 71,9 millions un an auparavant.

Ces chiffres traduisent une gestion rigoureuse. Nous sommes dans la maîtrise. Mais s'arrêter à la seule performance comptable ne suffit pas. La question que l'on devrait se poser n'est pas seulement : le musée est-il bien géré ? C'est : que faisons-nous de cette solidité retrouvée ? Rappelons-nous d'où nous venons.

En 2023, le fonds de roulement s'établissait à 71,9 millions. En 2024, il bondit à 189,2 millions. Cela signifie que le musée a reconstitué sa capacité d'absorption des chocs, sa marge de manœuvre, sa sécurité financière. Cette robustesse n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

Mais un établissement public culturel n'est pas une simple machine à accumuler des réserves. Il est un outil au service d'un projet collectif.

En 2024, des investissements structurants ont été menés : nouvelle salle d'exposition, rénovation de la salle de conférence, amélioration de l'accessibilité, acquisition d'équipements et d'œuvres contemporaines du patrimoine polynésien. Ces dépenses d'investissement, soutenues notamment par des subventions d'équipement, traduisent une modernisation concrète de l'outil muséal.

Ce que nous avons financé, ce ne sont pas des murs. Ce que nous avons financé, c'est une expérience. Ce que nous avons financé, c'est la capacité du Musée à accueillir, à transmettre et à raconter. Et raconter quoi ? Raconter qui nous sommes.

Dans un contexte où notre économie touristique repose encore massivement sur le balnéaire, le lagon, l'image carte postale, le Musée est un levier de diversification.

Les recettes propres issues de l'activité, environ 40 millions, restent modestes au regard des 165,7 millions de subventions d'exploitation. Cela signifie que le modèle économique demeure largement soutenu par le financement public. Est-ce un problème ? Pas nécessairement. Mais c'est une réalité structurelle.

La question stratégique devient alors la suivante : voulons-nous que le Musée soit simplement financé par le tourisme, ou voulons-nous qu'il contribue à le structurer ?

Car le tourisme évolue. Le visiteur d'aujourd'hui ne cherche plus seulement un paysage, il cherche un récit. Il cherche du sens, une expérience. Il cherche à comprendre où il met les pieds. Et dans cette quête, le Musée peut devenir un point d'ancrage majeur.

L'excédent de fonctionnement de 26,2 millions a été affecté en réserves. C'est un choix prudent, responsable. Mais la prudence ne doit pas devenir immobilisme.

Nous disposons désormais d'un établissement financièrement stabilisé. La prochaine étape est politique : intégrer pleinement le Musée dans la stratégie touristique du Pays, dans les circuits, dans les partenariats avec les communes, avec les croisiéristes et avec les acteurs privés.

Regardons les chiffres encore une fois : 117,3 millions d'excédent global ; 189,2 millions de fonds de roulement. Des investissements achevés. Un outil modernisé.

La vraie question n'est plus budgétaire. Elle est stratégique.

Allons-nous laisser le Musée fonctionner en autonomie relative, comme un îlot culturel dans un océan touristique ? Ou allons-nous en faire l'un des piliers d'un tourisme plus mature, plus enraciné, plus fidèle à notre histoire et à notre identité ?

Parce qu'au fond, il ne s'agit pas seulement d'approuver un compte financier. Il s'agit de décider si nous considérons la culture comme un supplément d'âme ou comme un fondement de notre développement.

En approuvant ce compte financier, nous validons une gestion saine. Mais en débattant de son avenir, nous engageons une vision. Celle d'une Polynésie qui ne se contente pas d'être admirée, mais qui se raconte. Qui ne se contente pas d'accueillir, mais qui transmet.

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

La présidente : *Merci bien*, Bruno.

S'il y a d'autres interventions. Oui, Pascale.

M^{me} Pascale Haiti-Flosse : Merci, Madame la présidente. Mesdames les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Le Musée de Tahiti et des îles est l'un des rares établissements publics à avoir su se remettre en cause, il est vrai, grâce au soutien de la collectivité qui a massivement investi dans ce formidable outil de promotion de notre culture.

Alors oui, mes chers collègues, il est indéniable que le Musée de la Pointe des pêcheurs à Punaauia connaît actuellement une dynamique nouvelle dans son exploitation. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au bilan de fréquentation selon lequel 64 258 visiteurs ont été comptabilisés durant la période, en hausse de 18 % par rapport à 2023.

Ce regain d'intérêt se matérialise en monnaie sonnante et trébuchante au travers de l'accroissement des ventes de marchandises et autres entrées payantes qui ont progressé de 13,5 %. Mais la structure est encore loin de pouvoir compenser la baisse de subventions du Pays pour la troisième année consécutive, celle-ci passant d'un montant à plus de 193 millions F CFP en 2022 à seulement 158 800 000 F CFP en 2024.

Au final, le compte financier du Musée de Tahiti affiche un résultat de fonctionnement largement excédentaire au 31 décembre, de l'ordre de 26 millions.

Toujours est-il que du point de vue purement comptable, l'établissement disposait à fin 2024 d'un fonds de roulement plus que confortable, de plus de 189 millions. Une somme suffisamment conséquente pour voir l'avenir sereinement.

Je vous remercie.

Madame la présidente, si vous me permettez, peut-être... Après, peut-être, j'ai juste deux petites questions à poser au ministre.

Je vois que le Musée a acquis pas mal de produits financés sur ses fonds propres. On voit qu'il y a une liste comme des plats de *kava* (*NDT, poivrier de la variété piper methysticum*), un galet sculpté d'Henri Bouvier. Alors, ma question : pour les prochains budgets, est-ce que le ministère compte prévoir au

moins un fonds de réserve pour le Musée ? Parce que je pense qu'il est important qu'il ait un fonds, qu'il puisse acheter sur le marché lorsqu'il y a des produits qui sont, je veux dire, polynésiens. Il faudrait qu'il ait cette capacité de pouvoir acheter, je ne dis pas comme il veut, mais si c'est possible. Parce que là, on voit qu'il ponctionne dans son fonds de roulement. Si c'est possible d'avoir au moins une réserve pour qu'il puisse acheter, acquérir un peu de ces produits qui sont un peu éparpillés dans le monde. Ce serait bien et peut-être que cela augmentera le nombre de visiteurs. Et est-ce qu'aujourd'hui, le Musée est capable de recevoir tous ces produits ? Est-ce qu'il a un local destiné à conserver correctement ces produits ? Voilà.

La présidente : Avant de passer la parole à Madame la ministre, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?... Non.

Je vous invite Madame la ministre à répondre. Merci.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Bonjour.* Alors merci pour cette question.

Grâce à l'expertise de mes collaborateurs derrière, au fait, pour l'acquisition d'œuvres ou de tout autre objet d'artefact futur, effectivement, il y a déjà un budget en fonds propres, mais qui n'est pas suffisant. Et donc, il y a un travail qui est mené avec notamment la DCP pour qu'on puisse, au fait, poursuivre cette perspective et qui nous permet d'acquérir des biens pour, certes, ouvrir le Musée à plus de visiteurs, mais certainement aussi pour s'intéresser à des parties de l'histoire qu'il nous reste encore à explorer pour que nous puissions atteindre vraiment des objectifs de transmission au sein de notre Musée de Tahiti et des îles.

La présidente : *Merci bien,* Madame la ministre.

Oui Bruno, puis Heinui.

M. Bruno Flores : *Bien. Merci, Madame la ministre.*

J'ai une question qui vous est adressée, Madame la ministre. Je voudrais savoir quelle est votre position quant aux décisions prises par le conseil d'administration du Te Fare Iamahana – Musée de Tahiti et des Îles, dans lequel je siége, au sujet du rapatriement de nos tiki (NDT, statues) à Raivavae ?

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci bien pour cette question.*

Ne m'en voulez pas. Je n'ai pas encore pris connaissance de toutes — comment dirais-je — les mesures qui ont été mises en place. Je n'en n'ai pas encore pris connaissance. En revanche, les équipes ont déjà travaillé dessus. Et elles me disent que les juristes de la DCP (Direction de la culture et du patrimoine) se penchent actuellement dessus. Nous attendrons donc leurs conclusions avant de vous répondre à ce sujet.

La présidente : *Merci bien.*

Heinui.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Juste une question pédagogique. Est-ce que le Musée organise des expositions itinérantes dans les collèges, dans les lycées ? Le musée du Louvre, lui, met à disposition de certains, même de nos collègues à nous, avec des kakémonos, etc. et ensuite, il y a des QR codes. Est-ce que le Musée des îles est en capacité de faire ça ? Est-ce qu'il propose ça également et des expositions jusque dans nos îles ?

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci beaucoup,* Heinui, pour cette question.

Effectivement, les expositions itinérantes existent déjà et le Musée travaille également pour développer davantage ces expositions itinérantes qui vont certainement permettre de toucher les écoles, les établissements ou tout autre public lorsque ces derniers n'ont peut-être pas les moyens de se rendre au Musée de Tahiti et des Îles. Donc c'est le Musée de Tahiti et des Îles qui va vers les établissements. Et au fait, il travaille également sur le recrutement d'une médiatrice culturelle qui soit en capacité d'apporter toutes les informations pour que ces expositions itinérantes soient aussi accompagnées par une médiation culturelle qui soit digne de ce nom, et il travaille actuellement sur un recrutement.

Je fais le lien avec le master de l'environnement, de la culture et du patrimoine qui est ouvert à l'INSPE de la Polynésie française et qui vise, au fait, à développer davantage les métiers liés à la médiation culturelle. En lien notamment avec tout ce qui est LLCER et donc les parcours qui visent à promouvoir les langues et cultures polynésiennes parce que beaucoup de nos étudiants s'orientent vers le professorat, mais très peu explorent, au fait, la médiation culturelle et donc il y a un vrai pont à... Il y a un pont qui existe, maintenant il faut le consolider pour que les passerelles entre l'enseignement supérieur et le Musée, les métiers de la médiation culturelle, notamment dans nos langues, puissent être développées parce que ce sont des savoirs et un domaine dans lesquels excellent nos étudiants. Donc ce sont vraiment des métiers qui pourraient, au fait, répondre à l'économie du Pays, au Musée, mais aussi à l'extérieur parce que la vulgarisation de la culture se déroule certes dans nos établissements, mais aussi sur des lieux de proximité de la population.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Donc, plus d'autres questions ?

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Nous allons passer à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Nous passons au vote. Donc, qui est pour ?... L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité.

Article 2

La présidente : Donc, même procédure pour l'article 2. Même vote. *Merci bien*.

Article 3

La présidente : Pour l'article 3, même vote. *Merci*.

Article 4

La présidente : Pour l'article 4, même vote.

Article 5

La présidente : Pour l'article 5, même vote.

Article 6

La présidente : Et pour l'article 6, même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Merci bien.

RAPPORT N° 10-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE – TE FARE 'UPA RAU ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M^{mes} les représentants Steve Chailloux, Teumere Atger-Hoi et Thilda Garbutt-Harehoe

La présidente : Pour le rapport n° 10-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement, Madame la ministre, d'exposer l'économie générale du projet.

Merci bien.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Merci beaucoup.

Nous passons effectivement maintenant à l'approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Conservatoire - Te Fare 'Upa Rau et de l'affectation de son résultat. Un établissement, en fait, qui accueille énormément d'élèves. Des élèves qui sont inscrits dans des parcours artistiques et culturels, on va dire, qui touchent les traditions, mais aussi le moderne et qui s'efforcent d'appliquer les recommandations de la CTC et qui travaillent sérieusement pour stabiliser la situation qu'elle a connue.

Merci.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

J'invite Madame la rapporteure, Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Les salutations étant déjà envoyées précédemment, merci pour votre écoute.

Créé en 1978, le Conservatoire artistique de la Polynésie française a pour vocation notamment l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, et la promotion des danses et chants polynésiens.

L'année 2024 est globalement positive. Par rapport aux activités, la fréquentation de l'établissement continue de croître avec près de 17 000 spectateurs ayant assisté aux divers événements organisés. Sur la vingtaine de manifestations programmées, toutes ont été réalisées dans leur intégralité.

Les arts traditionnels notamment poursuivent leur croissance de manière stable et continue, cet accroissement étant encouragé par la réussite du dispositif CHAM-CHAD, avec 595 élèves inscrits en 2024-2025.

S'agissant de l'activité événementielle, sur les 25 événements organisés par le Conservatoire en 2023, deux événements consistaient en des stages internationaux qui ont accueilli 117 stagiaires provenant principalement du Mexique et des États-Unis, et 23 événements visaient à offrir un spectacle. Peuvent notamment être relevés les concerts « Millésime Rock » ou « Les nuits du jazz », ainsi que les spectacles vivants produits sur le *marae* (NDT, *plate-forme construite en pierres sèches et où se déroulait le culte ancien polynésien, associé à des cérémonies à caractère social ou politique*) 'Arahurahu ou encore l'ouverture de la période d'abondance « *Te Tau 'Auhune* » célébrée dans les jardins du Musée de Tahiti et des Îles.

Au niveau du personnel, en ce qui concerne la gestion du conservatoire, l'établissement employait, au 31 décembre 2024, 72 personnes dont 41 agents permanents, 7 agents non titulaires de la fonction publique et 24 prestataires de services.

Au bilan financier, s'agissant de son compte financier 2024, en section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 369 945 973 F CFP et les dépenses à 387 268 237 F CFP, soit un résultat déficitaire de 17 322 264 F CFP affecté au compte 1 068 « *Autres réserves* ».

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 25 903 203 F CFP et les dépenses à 30 853 988 F CFP, soit un résultat déficitaire de 4 950 785 F CFP.

Le résultat du compte financier présente ainsi un déficit de 22 273 049 F CFP qui vient donc diminuer le fonds de roulement de l'établissement, lequel s'établit à la clôture de l'exercice à 105 432 645 F CFP, soit 103 jours de fonctionnement.

L'examen du présent projet de délibération en commission du 10 février 2026 a suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants :

- les difficultés de gestion dans le recouvrement des droits d'inscription du dispositif CHAM/CHAD et les coûts de transport induits, qui a fait émerger des réflexions sur l'utilisation de la visioconférence pour certaines disciplines et le développement des activités du Conservatoire dans les archipels ;
- l'importance de la culture polynésienne dans les archipels et l'articulation des projets culturels avec les autres organismes publics du secteur ;
- la capacité d'accueil limitée des salles du Conservatoire relevant ainsi son besoin d'extension pour générer davantage de recettes.

Ainsi, à l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien*, Thilda.

Est-ce qu'il y a des interventions ?... Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : En 2024, le CAPF — pour faire plus court —, le Conservatoire a accueilli 2 302 élèves, une progression de 3,4 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance témoigne de l'appétit de notre peuple pour la culture, de l'intérêt croissant des familles polynésiennes pour transmettre à leurs enfants nos traditions, notre musique, notre danse, nos arts du patrimoine.

Les arts traditionnels, qui constituent 66,8 % de l'effectif total, poursuivent leur belle trajectoire avec une augmentation de plus de 6 %, soit 88 élèves supplémentaires. Cette dynamique est particulièrement encourageante au moment où certains doutent de la vitalité de notre patrimoine immatériel. Les 699 élèves bénéficiant des dispositifs CHAM-CHAD et S2TMD en témoignent : l'éducation culturelle et l'éducation classique ne s'opposent pas, elles se complètent. En l'espace de cinq ans, les effectifs de la danse et musique traditionnelles sont passés de 329 à 595 élèves, soit une augmentation de 80,85 %.

Sur le plan événementiel, le Conservatoire a organisé 25 manifestations artistiques rassemblant près de 1 700 spectateurs, donc environ 7 490 personnes en accès libre. Des moments forts comme le gala des arts traditionnels de juin avec plus d'un millier d'élèves, ou les spectacles sur le *marae* (*NDT, plate-forme construite en pierres sèches et où se déroulait le culte ancien polynésien, associé à des cérémonies à caractère social ou politique*) 'Arahurahu avec 4 000 spectateurs, reflètent donc la vitalité de nos expressions culturelles.

Abordons maintenant la situation financière.

L'exercice 2024 présente, certes, un déficit de 22 273 049 F CFP, réparti entre un déficit de fonctionnement de 17 000 000 FCFP et un déficit d'investissement de 4 900 000 FCFP. Ce déficit interpelle, mais il est l'expression de réalités structurelles que nous connaissons.

Ce qui ressort des débats en commission, ce sont les difficultés de gestion du Conservatoire. L'absence prolongée du responsable en comptabilité-régie a impacté le recouvrement des droits d'inscription. Un montant de 13 696 000 F CFP n'a pas pu être encaissé dans les délais et sera reporté à 2025. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Il faut renforcer la stabilité administrative et la capacité opérationnelle de nos équipes.

En second lieu, le dispositif CHAM-CHAD sur Moorea a connu des difficultés dues aux coûts de transport des enseignants (cinq professeurs à transporter chaque semaine). Cette fermeture nous affecte. Elle pose la question de l'accès territorial à la culture artistique : il ne peut être réservé qu'aux habitants de Tahiti.

Enfin, la capacité d'accueil limitée de nos salles impose au Conservatoire de louer des espaces externes pour ses événements (le grand théâtre, le Musée, les *marae* (NDT, *plates-formes construites en pierres sèches et où se déroulaient le culte ancien polynésien, associé à des cérémonies à caractère social ou politique*)). Et cela génère des coûts de location importants et réduit nos marges de manœuvre. Notre établissement a besoin d'infrastructures physiques pour se déployer.

C'est ici que notre vision politique doit s'exprimer. Nous ne pouvons nous satisfaire du *statu quo*. En tant que parti indépendantiste, nous devons placer la culture au service de l'édification d'une identité polynésienne affirmée.

Premièrement, il faut envisager un plan d'extension des infrastructures du Conservatoire. Cela signifie des salles de cours supplémentaires, des studios de répétition, un auditorium capable d'accueillir les grands événements. Ce n'est pas un luxe : c'est un investissement dans notre souveraineté. Une culture vivante, c'est un peuple qui s'appartient.

Deuxièmement, nous devons sécuriser les partenariats entre le Conservatoire, les établissements scolaires et les communes pour les dispositifs CHAM-CHAD. Il faut clarifier les responsabilités financières, les modalités de paiement, et transformer ces difficultés administratives en opportunités. La culture doit être un droit éducatif, et pas un service facturable selon les vicissitudes du trésor local.

Troisièmement, le déploiement territorial de notre offre culturelle doit être pensé autrement. La visioconférence pour certains enseignements, le renforcement des partenariats avec les archipels par le biais d'artistes locaux, le soutien aux initiateurs culturels régionaux, ce sont autant de leviers. Nous ne pouvons laisser nos enfants des archipels privés d'accès à l'enseignement artistique de qualité.

Quatrièmement, nous devons diversifier les sources de financement sans perdre de vue que la culture ne doit pas être marchandisée. Le succès des galas de bienfaisance, l'engagement du club Soroptimiste International pour les bourses d'études (250 000 F CFP mobilisés), le partenariat avec Punaauia, ce sont des modèles. Il faut les multiplier, tisser des alliances avec les acteurs sociaux et économiques qui partagent notre vision.

En conclusion, chers collègues, l'approbation du compte financier 2024 est nécessaire. Notre établissement doit rendre des comptes. Ce vote, je vous le disais en début de mon intervention, c'est un acte politique d'affirmation de nos priorités.

J'invite donc notre assemblée à approuver les comptes financiers 2024 du Conservatoire artistique - Te Fare 'Upa Rau, et à s'engager résolument aux côtés de cet établissement pour faire de *Mā'ohi Nui* (NDT,

la Polynésie française) une nation où la culture est le ciment de notre unité politique et le vecteur de notre affirmation identitaire.

Merci.

La présidente : *Merci bien,* Thilda.

Est-ce qu'il a d'autres interventions ?... Oui, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Merci, Madame la présidente.

Donc derrière chaque compte financier que nous examinons à l'assemblée de la Polynésie française, il faut bien observer les chiffres de l'activité propre à chaque établissement. Et se garder de toute conclusion hâtive.

Sur le plan budgétaire tout d'abord, le Conservatoire artistique - Te Fare 'Upa Rau affiche au 31 décembre 2024 un solde négatif tant en fonctionnement qu'en investissement pour un montant total de 22 273 049 F CFP. Un mauvais résultat qualifié de « conjoncturel », aggravé il est vrai par une baisse de la subvention d'exploitation du Pays passée de 259 à seulement 233 millions F CFP d'une année à l'autre.

Ainsi, après deux années confortables, les recettes de fonctionnement de l'établissement chutent de plus de 10 % pour un total de 370 millions. À l'image des ressources propres (en recul de 2,5 %) qui reposent principalement sur les droits d'inscription dont le délai de perception, entre août et novembre de chaque année, paraît problématique pour de nombreuses familles.

Faut-il en conclure que le modèle de développement du Conservatoire est à bout de souffle ? Nous n'irons pas jusque-là ! Car, s'agissant de l'activité du Conservatoire, les sollicitations sont toujours aussi fortes et c'est tant mieux pour la transmission des savoirs culturels.

Au cours de l'année 2024-2025, l'établissement de Tipaerui a établi un nouveau record de fréquentation avec 2 302 élèves dont le plus gros bataillon (1 538) se retrouve dans la section des arts traditionnels. Cette activité soutenue a naturellement engendré le recours à davantage de prestataires, leur nombre passant de 13 à 24.

Enfin, contrairement à ce qui avait été envisagé sous l'ancienne mandature, le projet d'extension de l'établissement n'est plus d'actualité ! J'ai envie de dire « hélas » parce que quand on voit la demande et le nombre de personnes qui voudraient bénéficier de ce que peut offrir le Conservatoire, une entité un peu plus grande aurait facilité les choses, mais bon. Vraisemblablement, par manque de réactivité et de volontarisme des pouvoirs publics vis-à-vis du site de l'ancien hôtel Matavai dont certaines parcelles auraient déjà été acquises par des promoteurs privés.

Une chose est sûre, et cela nous a été répété le 10 février dernier en commission législative : le Conservatoire se voit de plus en plus contraint de renoncer à l'organisation de spectacles ou d'événements divers à caractère culturel, faute de pouvoir disposer d'un lieu adapté dans la capitale. Auquel cas, il a été suggéré — et je l'ai entendu dans les interventions précédentes également — pourquoi pas, la mise à disposition des jardins de la reine. C'est juste là, derrière.

L'idée a été lancée par les élus de la majorité et soutenue par nous. Et pourquoi pas ? Puisque c'est vrai que, derrière, on a un beau terrain et lorsqu'on fait des réceptions et des spectacles c'est vraiment un écrin formidable. Il y a ce qu'il faut, ce qu'on appelle un cirque autour pour pouvoir servir de gradins. Enfin bon, voilà. Il faudrait voir avec le président de l'assemblée la faisabilité de l'utilisation de ce lieu. Mais pourquoi pas ?

Merci.

La présidente : *Merci bien*, Tepuaraurii.

Il y a d'autres interventions ?... Oui Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Merci, Madame la présidente.

Alors, je m'inscris dans les interventions qui viennent d'être présentées. Et dans la poursuite, je voulais demander à notre *ministre* : tout à l'heure on parlait d'itinérance — Heinui en parlait tout à l'heure — par rapport au dossier précédent, et je m'inscris un peu dans cette même démarche, dans ce même questionnement. Bon, c'est peut-être compliqué, mais je pose quand même la question : est-ce que l'on pourrait envisager un partenariat clair avec les établissements relevant du premier degré ? Puisqu'il y a des programmes pour le second degré, pourquoi pas démocratiser cela de manière plus claire, mais dans nos établissements ? Nos équipes pédagogiques, que je remercie et que je salue pour leurs efforts — j'espère passent une bonne semaine de vacances —, font des efforts effectivement pour inscrire nos enfants dans des activités culturelles, mais avec les moyens qu'elles ont : c'est-à-dire, pour la plupart, des échanges de services, parce que certains enseignants sont beaucoup plus à l'aise avec nos pratiques traditionnelles, mais parfois avec un défaut peut-être de technicité. Donc, est-ce qu'il ne serait pas possible de mettre à disposition de nos écoles, notamment des zones urbaines — puisque s'il faut commencer quelque part, pourquoi pas par celle-là —, et de nos équipes pédagogiques un accompagnement plus technique pour favoriser nos activités traditionnelles de percussion, de danse, de *'ōrero* (NDT, *déclamation traditionnelle*), etc. ?

Merci beaucoup.

La présidente : *Merci bien*.

J'invite Madame la ministre à répondre.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : *Merci bien* pour cette question, Maurea.

Alors le Conservatoire, le CAPF, intervient déjà un petit peu, de manière itinérante, dans certaines communes. Mais il est vrai que le travail avec les écoles doit être renforcé, notamment dans le cadre du développement du parcours éducatif, artistique et culturel qui va de la maternelle jusqu'à la terminale.

Et en fait, il y a aussi la question des personnels au Conservatoire. Nous n'avons pas assez de personnels on va dire qualifiés. Mais c'est effectivement une réflexion qui doit être menée, en lien notamment avec la possibilité peut-être de développer un dispositif qui va valoriser aussi les intervenants extérieurs, et qui pourrait être en lien permanent avec le CAPF avec, pourquoi pas au bout du bout du bout de ce dispositif, une certification. En tout cas quelque chose qui va permettre et au Conservatoire de répondre à ses missions mais aussi à l'École de répondre aux siennes en optimisant au maximum les personnels.

Et c'est pour ça que je trouve intéressant, encore une fois, de faire le lien avec l'enseignement supérieur, mais aussi un lien avec les formations certifiantes existantes et qui s'adressent à la jeunesse, parce qu'on a énormément d'atouts et de talents. Et l'idée, c'est de voir comment est-ce que l'on peut accompagner ces dispositifs et ces talents pour pouvoir déployer sur un maximum de territoires, parce qu'il y a Tahiti, mais je pense aussi à Moorea, comme l'a évoqué notre élu ici, mais aussi dans les archipels. Comment est-ce que l'on peut avoir une réflexion globale qui puisse nous permettre de vulgariser et de rendre davantage la culture accessible. Parce qu'effectivement je le retiens, la culture n'est pas un privilège, c'est un droit.

Merci.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Si vous n'avez plus de questions, nous allons passer à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Nous passons au vote : qui est pour ? L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité.

Article 2

La présidente : Même procédure pour l'article 2 : même vote. *Merci bien.*

Article 3

La présidente : L'article 3 ?... Même vote. *Merci.*

Article 4

La présidente : L'article 4 ?... Même vote. *Merci.*

Article 5

La présidente : L'article 5 ?... Même vote.

Article 6

La présidente : L'article 6 ?... Même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 12-2026 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS D'ART POUR L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M^{mes} les représentants Steve Chailloux, Odette Homai et Thilda Garbutt-Harehoe

La présidente : Je pense que nous allons passer au dernier rapport. Il s'agit du rapport n° 12-2026 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

Madame la ministre.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Merci beaucoup.

Nous nous attachons effectivement maintenant à l'approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2024 et l'affectation de son résultat. Le Centre des métiers d'art a d'ores et déjà par sa nouvelle direction, que je salue aussi pour le travail mené, une équipe qui a amorcé le travail en s'appuyant sur les recommandations de la CTC. Et donc le travail se poursuit dans cette perspective, avec un conseil d'administration qui est prévu demain et que j'aurai l'honneur de présider.

Je vais donc laisser la commission permanente exposer les travaux.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

J'invite le ou la rapporteur...Oui, Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Salutations renouvelées.

Je prends au pied levé les absences de dernière minute, donc merci pour votre indulgence.

Par lettre n° 6724/PR du 26 septembre 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examens par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat.

Créé en 1980, le Centre des métiers d'art (CMA) est un établissement public administratif en charge notamment de la recherche et du perfectionnement des techniques artisanales, tout en formant des artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes sur l'ensemble de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024, un taux de réussite de 69 % aux épreuves du certificat polynésien des métiers d'art et du brevet polynésien des métiers d'art, étant précisé que 11 candidats sur 16 se sont présentés aux examens.

Deuxièmement, deux expositions ont eu lieu au cours de l'exercice. La première, l'exposition qui s'est déroulée du 27 juin au 31 août 2024, a mis en lumière les travaux des étudiants de deuxième année DN MADE à la Maison de la culture. La deuxième exposition concerne celle des travaux de fin d'études, CPMA et BPMA de l'année 2024. Elle s'est tenue du 28 juin au 12 juillet 2024 au CMA.

Troisièmement, le trophée de l'économie circulaire de la Polynésie française a été décerné aux étudiants et aux enseignants DN MADE du CMA, ainsi qu'au pôle supérieur du LSR — je pense que ça doit être le lycée Samuel Raapoto — pour l'utilisation des ressources naturelles dans la production du papier et de matériaux connexes.

Quatrièmement, la présentation de 8 candidats sur 16 au titre spécifique *Parau tū'ite hanahana* (NDT, titre honorifique, symbole de l'excellence dans les métiers d'arts et les arts visuels polynésiens) étant précisé que ce titre était attribué aux élèves stagiaires et étudiants ayant mis en œuvre des travaux inédits requestionnant leur patrimoine, la culture polynésienne et/ou océanienne pour les inscrire dans des thématiques et/ou des œuvres contemporaines.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024 :

Le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 175 627 673 F CFP et celui des dépenses à 139 907 685 F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de 35 719 988 F CFP venant en augmentation du fonds de roulement de l'établissement qui passe de 57 millions F CFP en début d'exercice à 93 462 850 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

Quant au résultat de fonctionnement excédentaire de 29 889 092 F CFP, il est affecté au crédit du compte 1 068 « *Autres réserves* ».

S'agissant des travaux en commission :

Examiné en commission du tourisme, de la culture le 10 février 2026, le présent projet de délibération a suscité des débats portant principalement sur les points suivants :

- la direction de l'établissement souhaite assainir et stabiliser la situation financière du CMA tout en s'engageant sur des mesures de développement de la pratique artistique et de réhabilitation des infrastructures vétustes ;
- l'équipe pédagogique a mis en place un nouveau cadre d'accompagnement individualisé avec l'instauration de conseils de classe ;
- des réformes internes sont menées aux fins d'améliorer les conditions de travail du personnel ;
- les travaux effectués par l'équipe administrative de l'établissement nécessitent un renfort supplémentaire et la création du poste de conseiller pédagogique ;
- les enseignants ont besoin d'être formés aux nouvelles méthodes pédagogiques ;
- la création d'un internat de cinq chambres sur la commune de Papeete est envisagée afin d'accueillir au moins un élève en provenance de chaque archipel de la Polynésie française.

Ainsi, à l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien.*

S'il y a d'autres interventions ?... Pascale.

M^{me} Pascale Haiti-Flosse : Merci, Madame la présidente. *Bonjour* encore.

Alors, du point de vue purement budgétaire et comptable, force est de constater que le Centre des métiers d'art ne s'est jamais aussi bien porté !

En décembre 2024, en effet, l'établissement a dégagé un excédent de 35 720 000 F CFP, dont les deux tiers en section de fonctionnement. Quant au fonds de roulement, il n'a cessé d'augmenter depuis 2021 pour atteindre plus de 93 millions de F CFP.

Précisons à toutes fins utiles que ceci est le résultat précédent du directeur, bien sûr Viri Taimana, limogé courant septembre 2025 pour de prétendus faits de harcèlement en interne. Nous n'en saurons pas davantage. L'essentiel, me direz-vous, c'est que son successeur veuille s'inscrire dans cet héritage aux fins de faire rayonner les pratiques artistiques polynésiennes.

En attendant, le Centre des métiers d'art n'est plus l'école de la deuxième chance d'avant, sorte de voie de garage pour les recalés du système scolaire traditionnel. Non, le CMA entend plus que jamais répondre aux attentes d'un jeune public, passionné et ouvert sur le monde, dont le profil sociologique a par conséquent beaucoup évolué. Raison de plus pour acter le recrutement d'une personne en charge de la pédagogie. Un poste supplémentaire qui reste à matérialiser dans le cadre du prochain budget primitif 2027.

Mais il y a bien plus grave ! Au vu de l'état de délabrement du site et des installations, des travaux ont d'ores et déjà été engagés dans le droit fil des recommandations de la commission de sécurité, notamment pour toute la partie électrique. Du provisoire en quelque sorte. Aussi, les membres de notre commission n'ont pas la mémoire courte et se remémorent les annonces faites en juillet 2023 par l'ancienne vice-présidente Éliane Tevahitua qui, à l'occasion d'une visite sur place, avait ouvertement plaidé pour la reconstruction du Centre des métiers d'art sur un autre site identifié dans la commune de Mahina.

Depuis, beaucoup de bois a été débité, façonné et sculpté dans l'arrière-cour du Centre. Raison pour laquelle nous attendrons, sagement, la position claire et définitive du gouvernement Brotherson pour savoir ce qu'il adviendra du Centre des métiers d'art dans les années à venir. Entre réhabilitation, reconstruction ou déménagement...

Je vous remercie.

La présidente : *Merci bien.*

Oui, Bruno.

M. Bruno Flores : *Merci*, présidente.

Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur le compte financier du Centre des métiers d'art – Te Hage Anoihi pour l'exercice 2024. Ce vote porte sur l'avenir d'une institution qui, depuis 1980, incarne la transmission vivante du savoir-faire polynésien.

Les chiffres clés de l'exercice 2024 : une santé financière rétablie.

L'exercice 2024 s'achève sur des résultats encourageants. Le montant définitif des recettes s'établit à 175 627 673 F CFP pour des dépenses de 139 907 685 F CFP, dégageant un excédent total global de 35 719 988 F CFP.

Le résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 29 889 092 F CFP sera affecté au compte 1 068 « *Autres réserves* ».

Le fonds de roulement atteint désormais 93 462 850 F CFP contre 57 742 862 F CFP en début d'exercice, soit une progression significative de plus de 60 %.

La subvention de fonctionnement du Pays, maintenue à 157 millions F CFP, représente plus de 95 % des ressources de l'établissement. Si cette dépendance doit être progressivement réduite, elle témoigne surtout de l'engagement de notre *pays* à soutenir sa propre culture.

Les charges de personnel, premier poste de dépense avec 60,55 % du total, ont connu une diminution de 10,76 % en lien avec la réduction des effectifs à 11 agents : un signal qui appelle à la vigilance.

Sur le plan pédagogique, l'établissement a formé 71 élèves stagiaires sur l'année, répartis entre le CPMA, le BPMA et le DN MADE. Le taux de réussite aux examens s'établit à 69 %, et huit étudiants ont reçu le titre honorifique *Parau tū'ite hanahana*, symbole de l'excellence dans la compréhension du patrimoine polynésien.

Des défis structurels qui demandent une réponse politique forte.

Malheureusement, dans le même temps, les effectifs du personnel ont chuté de 14 à 11 agents en cinq ans. Les travaux menés en commission ont mis en lumière le besoin urgent de créer un poste de conseiller pédagogique, ainsi que la nécessité de former continuellement les enseignants aux nouvelles méthodes d'accompagnement. Le document unique d'évaluation des risques professionnels, longtemps absent, vient tout juste d'être mis en place.

Les infrastructures vétustes freinent le développement des formations et la qualité d'accueil des élèves. Plus préoccupant encore : les jeunes talents issus des îles éloignées (des Marquises, des Tuamotu, des Gambier, des Australes) sont contraints de renoncer à leur vocation faute d'hébergement à Papeete. Ce n'est pas acceptable. La culture polynésienne ne peut pas être le privilège des seuls habitants de Tahiti.

Pour une vision politique ancrée dans notre identité.

Pour le Tavini huiraa-tira, la culture n'est pas un accessoire du développement : elle en est le fondement. Un peuple qui maîtrise son art, qui transmet ses techniques ancestrales, qui réinterprète son patrimoine dans un langage contemporain, est un peuple souverain dans ses actes et dans son âme.

C'est pourquoi nous appelons à des engagements concrets pour l'avenir du CMA :

- d'abord, la construction urgente d'un internat de cinq chambres, minimum, doit être financée afin que chaque archipel puisse envoyer ses jeunes artisans se former à Papeete ;
- ensuite, le renforcement des effectifs pédagogiques doit faire l'objet d'un plan pluriannuel de recrutement ;
- il faut également développer les partenariats avec les institutions culturelles du Pacifique pour conforter le CMA dans un réseau régional de rayonnement des arts océaniens ;
- enfin, les nouvelles technologies (arts numériques, fabrication assistée) doivent être pleinement intégrées dans les cursus, comme en témoigne d'ailleurs la belle collaboration avec l'aéroport de Tahiti pour la création d'une fresque numérique polynésienne.

La visibilité internationale du CMA, avec ses œuvres exposées au Carrousel du Louvre en décembre 2023, avec le trophée de l'économie circulaire décerné par Te Oga Naho, nous rappelle que notre pays n'a pas à rougir de sa création. Au contraire, il a le devoir de lui donner les moyens de son plein épanouissement.

En conclusion, chers collègues, le compte financier 2024 du CMA est sain, sincère et en amélioration. L'excédent dégagé renforce les réserves de l'établissement et lui donne la capacité d'investir dans son avenir. C'est une bonne nouvelle que nous devons saluer, tout en maintenant notre exigence d'un établissement encore plus fort, encore plus accessible, encore plus porteur de notre identité *polynésienne*.

Au nom du groupe Tavini huiraaatira, je vous invite à voter favorablement l'adoption du compte financier du CMA pour l'exercice 2024.

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

La présidente : *Merci bien*, Bruno.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?... Non. La discussion est maintenant close.

J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions. *Merci*.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : Merci beaucoup pour toutes les observations qui ont été faites et qui vont dans la perspective de voir un Centre des métiers d'art fort de ses racines et capable du monde.

Depuis la prise de fonction de Anatauarii et celle qu'il a précédée par intérim, l'équipe s'est engagée dans une dynamique de réhabilitation, de mise aux normes des travaux qui se poursuit encore aujourd'hui. Et mardi dernier, nous avons pu avoir une première rencontre, mais finalement c'est devenu une réunion où on a coconstruit pour relever des défis. Une réunion avec l'ensemble des services de la culture qui nous ont permis d'avoir des éléments éclairants, pour pouvoir trouver une solution rapide et urgente à la mise à disposition on va dire d'un espace qui va pouvoir accueillir notre Centre des métiers d'art, en attendant que les grands projets se posent, soient étayés et étudiés. Donc, bien que ce soit le Centre des métiers d'art qui soit concerné, c'est vraiment un projet de l'ensemble des services de la culture qui porte les jeunes du Centre des métiers d'art, avec une volonté forte évidemment d'ouvrir ce Centre des métiers d'art aux archipels qui ont des savoirs autochtones et traditionnels bien spécifiques et qui seraient effectivement nécessaires de valoriser dans ce Centre des métiers d'art.

Et sur le point concernant le conseiller pédagogique, il s'agit effectivement d'accompagner, on va dire de renforcer plutôt la formation des enseignants du Centre des métiers d'art qui s'adresse à des jeunes mais aussi à des adultes. Donc, toutes les connaissances ou les compétences liées à l'andragogie, pour qu'il soit force de compétences, en fait est nécessaire. Donc il s'agit ici véritablement de développer les connaissances et les compétences de nos élèves, de nos étudiants au Centre des métiers d'art, mais aussi de nos enseignants qui ont besoin d'avoir davantage de compétences et de connaissances sur nos

traditions, certes, mais aussi certainement sur la manière de transmettre, d'enseigner et de diffuser l'information à ce jeune public talentueux.

La présidente : *Merci bien*, Madame la ministre.

Oui, Heinui.

M. Heinui Le Caill : Juste une remarque rapide. Pour la question du logement de ces élèves-là, la commission reçoit souvent des demandes en fin d'année. Et pourquoi on ne pourrait pas trouver une convention avec l'OPH pour le logement des étudiants qui est juste en face du Conservatoire, pour au moins deux chambres ? Parce que vraiment, depuis qu'on est là, chaque année je reçois des demandes, et notamment des élèves des Marquises.

M^{me} Samantha Bonet-Tirao : C'est effectivement la proposition qu'a faite notre jeune Anatauarii et donc c'est quelque chose que nous allons poursuivre dans les investigations, pour pouvoir répondre au mieux à cela.

Merci bien.

La présidente : *Merci bien.*

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Je pense que nous allons passer à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Nous passons au vote : qui est pour ? L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité.

Article 2

La présidente : Même procédure pour l'article 2 : même vote ?... *Merci bien.*

Article 3

La présidente : Même vote pour l'article 3 ?... *Merci bien.*

Article 4

La présidente : Pour l'article 4 ?... Même vote. *Merci bien.*

Article 5

La présidente : Pour l'article 5 ?... Même vote. *Merci bien.*

Article 6

La présidente : Pour l'article 6 ?... Même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente : Donc voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames les ministres, Madame la secrétaire générale, les agents de service de Tetunae, la sécurité, ce fut un plaisir pour moi de présider cette séance avec vous. Je vous remercie de votre présence.

Avant de clore la séance, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Oui. Merci, Madame la présidente.

Je voulais juste te remercier et te féliciter pour la qualité de notre CP d'aujourd'hui, pour la qualité de nos échanges, et puis les interactions qui étaient très intéressantes. C'est vrai que ça change d'avoir une femme au perchoir. *(Rires dans la salle.)* Merci beaucoup. Et d'avoir deux femmes aussi dans le gouvernement.

Applaudissons.

La présidente : *Merci bien. (Applaudissements dans la salle.)*

La séance est close.

Merci et bon retour.

(Il est 15 heures 2 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Jeanne Vaianui



LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE,



Teumere Atger-Hoi